



CONSEIL D'AGGLOMERATION

du 19 décembre 2013 – 20:45

Ordre du jour

Approbation de la séance précédente

Compte rendu des délibérations du Bureau et décisions du Président

Ordre du Jour (*rapports joints*)

FINANCES

1 – DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°5

2 – APPROBATION DES BUDGETS PRIMITIFS 2014 DES BUDGETS ANNEXES

3 – APPROBATION DES FONDS DE CONCOURS ET COTISATIONS 2014 DES BUDGETS ANNEXES

4 – FIXATION DES TARIFS DU PORT DE PLAISANCE

5 – FIXATION DE LA TAXE DE SEJOUR

6 – FIXATION DE LA REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF POUR L'ANNEE 2014

7 – FIXATION DE LA REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF POUR L'ANNEE 2014

8 – FIXATION DU PRIX DE VENTE D'EAU EN GROS POUR L'ANNEE 2014

9 – FIXATION DU PRIX DES LOYERS DE LA RESIDENCE POUR PERSONNES AGEES POUR L'ANNEE 2014

10 – FIXATION DU TAUX DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES POUR L'ANNEE 2014

11 – INSTITUTION DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES SUR LA COMMUNE DE LACHELLE

12 – FIXATION DES TARIFS APPLIQUES AU PARC TECHNOLOGIQUE DES RIVES DE L'OISE

13 – VOTE DU TAUX DU VERSEMENT TRANSPORT

14 – CREDITS D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF DU BUDGET PRINCIPAL

15 – APPROBATION DE LA SUBVENTION POUR LA MAISON DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION (MEF) ET DU BUREAU INTERCOMMUNAL DE L'EMPLOI (BIE) POUR L'ANNEE 2014

16 - APPROBATION DE LA COTISATION POUR LA MISSION LOCALE DU PAYS COMPIEGNOIS ET DU PAYS DES SOURCES POUR L'ANNEE 2014

17 - GARANTIE D'EMPRUNT AU PROFIT DE LA SA D'HLM DU DEPARTEMENT DE L'OISE POUR L'ACQUISITION DE 4 LOGEMENTS A COMPIEGNE

DEVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET EMPLOI

18 - TOURISME – DEMANDE DE CLASSEMENT DE L'OFFICE DE TOURISME DE L'AGGLOMERATION DE COMPIEGNE ET CONVENTION D'OBJECTIFS

19 - PLAN PLURIANNUEL DE REDYNAMISATION DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT (FISAC) – SUBVENTIONS ACCORDEES AUX ENTREPRISES

FONCIER - AMENAGEMENT

20 - MARGNY LES COMPIEGNE – HOTEL ZAC DES 2 RIVES

21 - MARGNY-LES COMPIEGNE – ZAC DU POLE DE DEVELOPPEMENT DES HAUTS DE MARGNY – AFFECTATION DU BATIMENT DE LA RECYCLERIE

22 – MARGNY-LES-COMPIEGNE – BAIL EMPHYTEOTIQUE ENTRE L’EPFLO ET L’OPAC DE L’OISE

23 - CHOISY-AU-BAC – APPROBATION DU DOSSIER DE REALISATION DE LA ZAC DU MAUBON

24 – CHOISY AU BAC – ZAC DU MAUBON – ACQUISITION DE PLUSIEURS PARCELLES APPARTENANT A L’EPFLO

25 - VENETTE– ACQUISITION D’UN TERRAIN APPARTENANT A LA COMMUNE DE VENETTE

26 - VENETTE – EXTENSION SOCIETE INERGY – REALISATION D’UN DIAGNOSTIC ARCHEOLOGIQUE

27 - CLAIROIX – REQUALIFICATION DU CENTRE BOURG – PORTAGE FONCIER ET LANCEMENT D’UNE ETUDE – MODIFICATION DES MODALITES DE PAIEMENT

28 – COMPIEGNE – QUARTIER HIRSCHAUER – DOSSIER ANRU – VENTE D’UN TERRAIN A L’OPAC

29 - COMPIEGNE – ZAC DU CAMP DE ROYALLIEU – VENTE D’UN TERRAIN A LA VILLE DE COMPIEGNE

EQUIPEMENT - ENVIRONNEMENT

31 - CHOISY AU BAC – CONSTRUCTION DE LA STATION D’EPURATION : LANCEMENT DE CONSULTATIONS POUR LES ETUDES COMPLEMENTAIRES ET LES DEMANDES DE SUBVENTIONS

32 - AJUSTEMENT DE SURFACE SUR LES MARCHES D’ENTRETIEN DES ESPACES VERTS : PROPOSITION D’AVENANTS AUX MARCHES

HABITAT

33 - PROGRAMMATION DES AIDES A LA PIERRE

ADMINISTRATION

34 - MUTUALISATION DE LA DIRECTION DES AFFAIRES FONCIERES ET DE LA DIRECTION DES AFFAIRES JUDIRIQUES

35 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

36 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

37 - GESTION DU TIGRE – APPROBATION DU CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC PASSE AVEC LA SOCIETE PUBLIQUE DE PROMOTION DU COMPIEGNOIS ET DE GESTION DU TIGRE (SPL)

QUESTIONS DIVERSES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

S E A N C E D U 19 décembre 2013

FINANCES

1 – DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°5

Le dix neuf décembre deux mille treize à 20h45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des délégués titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Agnès GASTIGER, Jean-Noël GUESNIER, Thérèse-Marie LAMARCHE, Michel LAMORT, Laurent PORTEBOIS, Roland VENDERBURE, Michel LE CARRERES, Jacqueline LIENARD, Joël DUPUY de MERY, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric HANEN, Nicolas LEDAY, Marie-Christine LEGROS, Sylvie OGER, Christian TELLIER, Philippe TRINCHEZ, Françoise TROUSSELLE, Eric de VALROGER, Richard VELEX, Liliane VEZIER, Anne-Marie VIVÉ, Sadi GUERDIN, Jean-Pierre BETEGNIE, Baudouin GERARD, Jean DESESSART, Jacqueline FERRADINI, Louis PERRIER, Evelyne LE CHAPPELLIER, José SCHAMBERT, Joël COLLET, Bernard HELLAL, Christine MULLER, Marc RESSONS, Jean-Pierre LEBOEUF, Claude GERBAULT, Jean-Claude GRANIER, Stéphane COVILLE, Renza FRESCH, Didier LOYE

Etaient absents remplacés par suppléant :

Marie-Claire GARREAU par Régis de MONTGOLFIER, Marie-France GIBOUT par Jean-François CAUX, Evelyse GUYOT par Oumar BA, Eric VERRIER par Rémi LEMAISTRE, Philippe VALLEE par Eric SELTZER

Ont donné pouvoir :

Yannick LECLERE à Bernard HELLAL

Etaient absents excusés :

Christian NAVARRO, Patrick LESNE



Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. ALLIOUX – Directeur par intérim
Mme DUFRESNE – Directrice Pôle Évènementiel LE TIGRE

Monsieur Eric BERTRAND a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 9 décembre 2013

Date d'affichage : 13 décembre 2013

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 47

Nombre de membres en exercice : 50

Nombre de votants : 48

FINANCES

1 - DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°5

La présente DBM prend en compte l'adaptation des dépenses et des recettes sur le budget principal, le budget aménagement et les autres budgets annexes.

Le budget principal

Section d'investissement :

En dépenses, des crédits complémentaires sont inscrits pour les opérations suivantes :

- Ex-Ecole d'Etat-Major : rééquipement du Gymnase et du Manège, remise en sécurité du mur d'escalade, acquisition d'équipements sportifs et de matériel d'entretien
- sur l'opération vidéosurveillance du Parc du Bois de Plaisance, des crédits supplémentaires ont été affectés afin d'honorer les factures qui seront reçues d'ici la fin de l'exercice.

Afin de régulariser des opérations comptables liées à la gestion du patrimoine de l'ARC, la décision modificative N°5 intègre différents mouvements d'ordre. Ces opérations concernent principalement la cession du bâtiment abritant la recyclerie, ainsi que deux bâtiments situés sur le Pôle de Développement des Hauts de Margny.

Par ailleurs, deux autres opérations sont nécessaires :

- un crédit complémentaire de 1 356,40 € correspond à l'ajustement de la participation due à la Ville de Compiègne pour le poste électrique de la ZAC de Mercières (délibération du 3 octobre 2013).
- une augmentation de la participation au budget transport de 60 650 € afin de financer à hauteur de 15 650 € un aménagement pour abri vélo et 45 000 € pour des travaux sur des arrêts de bus.

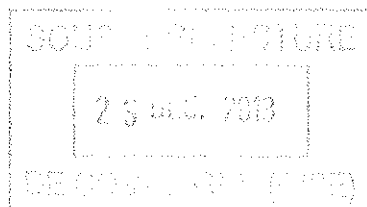
Section de fonctionnement :

En dépenses :

- une diminution de la participation au budget résidence pour personnes âgées de 19 000 €
- une diminution de la participation au budget gens du voyage de 31 300 €

Budget aménagement

La décision budgétaire modificative N°5 du Budget Aménagement concerne de simples mouvements budgétaires équilibrés entre eux afin de faire face aux prévisions de réalisations prévues d'ici la fin de l'année 2013, sans remise en cause des opérations votées.



Budget annexe « gens du voyage »

Les ajustements sur les dépenses à caractère général ont amené une diminution de la participation du budget principal à hauteur de 31 300 €.

Budgets « Hôtel de projets »

Les ajustements sur les dépenses à caractère général et sur les charges de personnel portent sur des changements d'imputations comptables, qui ne modifient pas le montant des dépenses.

Budgets « Résidence pour personnes âgées »

Les ajustements sur les dépenses à caractère général ont amené une diminution de la participation du budget principal à hauteur de 19 000 €.

Budget annexe « tourisme »

- les services fiscaux ont procédé à un rejet de remboursement de TVA d'un montant de 5 450 € sur un exercice antérieur. Il convient de régulariser les écritures comptables par l'inscription d'une dépense pour 2013 de 5 450 €
- 7 000 € pour des frais de remboursement de personnel à la Ville de Compiègne (honoraires d'architecte pour les travaux de l'office de tourisme) (délibération du 4 octobre 2012)

Budgets annexes « assainissement »

En fonctionnement, un besoin supplémentaire de 40 000 € est nécessaire, suite à une sous-évaluation dans l'inscription initiale afin de couvrir deux échéances d'emprunts à échoir au 31 décembre 2013. L'équilibre de la section est atteint par une inscription complémentaire sur la redevance assainissement basée sur les encaissements déjà réalisés.

En investissement, les écritures indiquées correspondent à des régularisations demandées par les services de la trésorerie sur les dépenses éligibles à l'amortissement.

Budget annexe « déchets »

La DM intègre des virements de crédits équilibrés entre eux. Cette étape budgétaire prend en compte l'achat du bâtiment de la recyclerie qui s'élève à 260 000 €.

Budgets « Transport »

Les ajustements sur les dépenses d'investissement ont amené une augmentation de la participation du budget principal à hauteur de 60 650 € se décomposant 15 650 € pour une dépense pour un abri vélo et 45 000 € pour des arrêts de bus.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur PORTEBOIS,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 2 décembre 2013

Et après en avoir délibéré,

APPROUVE la décision budgétaire modificative N° 5,

CONFIRME l'inscription d'un montant de 5 450 € destiné à régulariser les écritures comptables de TVA au Budget Tourisme.

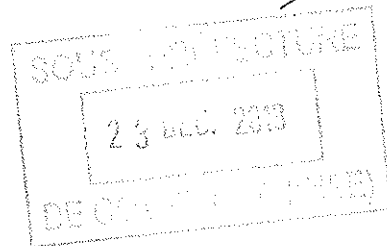
ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,



Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe Marini

Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne



BUDGET SUPPLEMENTAIRE ET DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N° 5

Budget / Chapitre	Compte budgétaire	Investissement		Fonctionnement	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Budget Principal					
011	Charges à caractère général			50 300,00	
	611 - Contrat prestation services			50 300,00	
67	Charges exceptionnelles			-50 300,00	
	67441 - Subv.budgets annexes			-50 300,00	
909	Ecole d'Etat Major	185 100,00			
	2128 - Agencements et aménagements	113 000,00			
	21568 - Autre matériel et outillage	5 800,00			
	2158 - Autres matériel et outillage	12 500,00			
	2184 - Mobilier	5 200,00			
	2188 - Autres immobilisations corporelles	33 600,00			
	2315 - Immos en cours-inst.technique	15 000,00			
955	Vidéosurveillance	44 906,00			
	2135 - Installations générales	44 906,00			
975	6ème RHC - Pole évènementiel		1 271 752,22		
	024 - Produits des cessions		1 011 752,22		
	2113 - Terrains aménagés-sauf voirie		260 000,00		
918	Recyclerie	260 000,00	120 000,00		
	2115 - Terrains bâtis	260 000,00			
	024 - Produits des cessions		120 000,00		
994	Acquisitions foncières		-886 000,00		
	024 - Produits des cessions		-886 000,00		
947	Trémie Prairie	-46 260,18			
	2031 Frais d'études	-46 260,18			
204	Subventions d'équipement versés	62 006,40			
	2041412 - Cne GFP : Bâtiments, installat°	1 356,40			
	2041632 - ADM : Bâtiments, installations	60 650,00			
	Total	505 752,22	505 752,22	0,00	0,00
Déchets ménagers					
21	Immobilisations corporelles	0,00			
	2115 - Terrains bâtis	120 000,00			
	2148 - Autres constructions	-30 000,00			
	2158 - Autres matériels et outillages	-80 000,00			
	2188 - Autres immos corporelles	-10 000,00			
	Total	0,00	0,00	0,00	0,00
Tourisme					
011	Charges à caractère général			-5 450,00	
	60623 - Alimentation			110,00	
	6068 - Fournitures petit équipement			-12 560,00	
	6218 - Autre personnel extérieur			7 000,00	
67	Charges exceptionnelles			5 450,00	
	6718 - Autres charges excep. sur opé. de gestion			5 450,00	
	Total	0,00	0,00	0,00	0,00

Budget / Chapitre	Compte budgétaire	Investissement		Fonctionnement	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Assainissement					
011	Charges à caractère générale			1 700,00	
	6231 - Annonces et insertions			1 000,00	
	6378 - Autres impôts et taxes			700,00	
041	Ordre intérieur section	637,00	637,00		
	2031 - Frais d'études		637,00		
	2764 - Créances personnes droit privé	637,00			
66	Charges financières			40 000,00	0,00
	66111 - Intérêts réglés à l'échéance			40 000,00	
70	Produits exceptionnels				41 700,00
	70611 - Redev.assainissement collectif				41 700,00
	Total	637,00	637,00	41 700,00	41 700,00
Hotel de Projet					
011	Charges à caractère général			10 600,00	
	60611 - Eau			2 000,00	
	60612 - Electricité			3 500,00	
	611 - Contrats prestations services			500,00	
	617 - Etudes et recherches			-2 000,00	
	6226 - Honoraires			-4 000,00	
	6233 - Foires et expositions			-1 500,00	
	6238 - Frais divers de publicité			100,00	
	6262 - Frais de télécommunication			-15 000,00	
	63512 - Taxe foncière			27 000,00	
012	Charges de personnels			-10 600,00	
	6215 - personnel affecté par la collectivité			-10 600,00	
	Total	0,00	0,00	0,00	0,00
Résidence pour personnes âgées					
011	Charges à caractère général				
	60612 - Electricité			-15 100,00	
	60632 - Fournitures de petits équipement			1 000,00	
	61558 - Entretien autres biens mobiliers			3 000,00	
	6228 - Divers			200,00	
	6262 - Frais de télécommunication			500,00	
	63512 - Taxe foncière			-9 000,00	
	6358 - Autres droits			400,00	
77	Produits exceptionnels				-19 000,00
	774 - Participation budget principal				-19 000,00
	Total	0,00	0,00	-19 000,00	-19 000,00
Aire des Gens du Voyage					
011	Charges à caractère général			-31 300,00	
	60611 - Eau			-5 000,00	
	611 - Contrats prestations services			-25 000,00	
	61521 - Entretien de terrains			-6 300,00	
	6226 - Honoraires			5 000,00	
77	Produits exceptionnels				-31 300,00
	774 - Participation budget principal				-31 300,00
	Total	0,00	0,00	-31 300,00	-31 300,00

Budget / Chapitre	Compte budgétaire	Investissement		Fonctionnement	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Transport					
13	Subventions d'investissement		60 650,00		
	13151 - Participation du budget principal		60 650,00		
21	Immobilisations corporelles	60 650,00			
	2138 - Autres constructions	15 650,00			
	2152 - Installations de voirie	45 000,00			
022	Dépenses imprévues			-4 300,00	
011	Charges à caractère général			4 300,00	
	6135 - Locations mobilières			150,00	
	61522 - Entretien de bâtiments			1 500,00	
	6238 - Frais divers de publicité			900,00	
	63512 - Taxe foncière			1 750,00	
	Total	60 650,00	60 650,00	0,00	0,00
Budget Aménagement					
16	Emprunts et dettes assimilés	-672 404,50	214 479,62		
	1641 - Emprunts en euros	-924 604,50	-13 920,38		
	165 - Dépôts et cautionnements reçus	-5 000,00	-1 000,00		
	16871 - Autres dettes état	257 200,00	229 400,00		
27	Autres créances	725 000,00			
	2764 - Créances sur les particuliers	725 000,00			
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	-1 955 247,00	-608 331,60		
	3351 - Terrains	-113 427,00	583,00		
	3354 - Etudes et prestations de services	-442 951,00	1 702,00		
	3355 - Travaux	-992 369,00	-408 785,00		
	3555 - Terrains aménagés	-406 500,00	-201 831,60		
021	Virement de la section fonctionnement		-1 508 799,52		
023	Virement à la section d'investissement			-1 508 799,52	
042	Opérations d'ordre entre section			-608 331,60	-1 955 247,00
	7133 - Variation en cours production biens			-406 500,00	-1 548 747,00
	71355 - Variation stocks terrains aménagés			-201 831,60	-406 500,00
011	Charges à caractère général			-1 538 747,00	
	6015 - Achats de terrains à aménager			-113 427,00	
	6045 - Achats d'études et prestations			-442 951,00	
	605 - Travaux			-982 369,00	
65	Autres charges de gestion courante			-10,00	0,00
	658 - Charges diverses de la gestion courante			-10,00	
67	Charges exceptionnelles			-3 000,00	0,00
	673 - Autres charges exceptionnelles			-3 000,00	
70	Produits des ventes				-1 348 494,42
	7015 - Vente de terrains aménagés				-1 348 494,42
74	Dotations, subventions et participations				-370 146,73
	74718 - Autres				-324 935,00
	7472 - Région				-9 000,73
	7473 - Département				-36 211,00
77	Produits exceptionnels				15 000,01
	7788 - Produits exceptionnels divers				14 000,01
	7711 - Dédits et pénalités perçus				1 000,00
75	Autres produits de gestion courante				0,02
	758 - Produits divers de gestion courante				0,02
	Total	-1 902 651,50	-1 902 651,50	-3 658 888,12	-3 658 888,12

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 19 décembre 2013

FINANCES

2 – APPROBATION DES BUDGETS PRIMITIFS 2014 DES BUDGETS ANNEXES

Le dix neuf décembre deux mille treize à 20h45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des délégués titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Agnès GASTIGER, Jean-Noël GUESNIER, Thérèse-Marie LAMARCHE, Michel LAMORT, Laurent PORTEBOIS, Roland VENDERBURE, Michel LE CARRERES, Jacqueline LIENARD, Joël DUPUY de MERY, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric HANEN, Nicolas LEDAY, Marie-Christine LEGROS, Sylvie OGER, Christian TELLIER, Philippe TRINCHEZ, Françoise TROUSSELLE, Eric de VALROGER, Richard VELEX, Liliane VEZIER, Anne-Marie VIVÉ, Sadi GUERDIN, Jean-Pierre BETEGNIE, Baudouin GERARD, Jean DESESSART, Jacqueline FERRADINI, Louis PERRIER, Evelyne LE CHAPPELLIER, José SCHAMBERT, Joël COLLET, Bernard HELLAL, Christine MULLER, Marc RESSONS, Jean-Pierre LEBOEUF, Claude GERBAULT, Jean-Claude GRANIER, Stéphane COVILLE, Renza FRESCH, Didier LOYE

Etaient absents remplacés par suppléant :

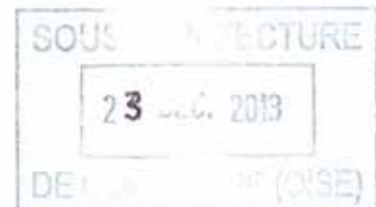
Marie-Claire GARREAU par Régis de MONTGOLFIER, Marie-France GIBOUT par Jean-François CAUX, Evelyse GUYOT par Oumar BA, Eric VERRIER par Rémi LEMAISTRE, Philippe VALLEE par Eric SELTZER

Ont donné pouvoir :

Yannick LECLERE à Bernard HELLAL

Etaient absents excusés :

Christian NAVARRO, Patrick LESNE



Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. ALLIOUX – Directeur par intérim
Mme DUFRESNE – Directrice Pôle Événementiel LE TIGRE

Monsieur Eric BERTRAND a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 9 décembre 2013

Date d'affichage : 13 décembre 2013

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 47

Nombre de membres en exercice : 50

Nombre de votants : 48

FINANCES

2 - APPROBATION DES BUDGETS PRIMITIFS 2014 DES BUDGETS ANNEXES

Le budget de l'ARC est composé d'un budget principal et de budgets annexes. Lors de la séance du 14 novembre 2013, le Conseil d'agglomération a pris acte des orientations budgétaires pour l'année 2014.

Les budgets s'équilibrent en dépenses et en recettes comme suit :

Budget Transports	Section d'investissement	320 000
	Section de fonctionnement	6 884 130
	TOTAL	7 204 130
Budget Déchets	Section d'investissement	202 000
	Section de fonctionnement	6 551 000
	TOTAL	6 753 000
Budget Hôtel de projets	Section d'investissement	185 200
	Section de fonctionnement	376 650
	TOTAL	561 850
Budget RPA	Section d'investissement	82 200
	Section de fonctionnement	395 050
	TOTAL	477 250
Budget Gens du voyage	Section d'investissement	177 500
	Section de fonctionnement	658 970
	TOTAL	836 470
Budget Aéroport	Section d'investissement	30 450
	Section de fonctionnement	120 230
	TOTAL	150 680
Budget Assainissement	Section d'investissement	4 379 694
	Section de fonctionnement	3 577 500
	TOTAL	7 957 194
Budget SPANC	Section de fonctionnement	12 000
	TOTAL	12 000

Budget Service de l'eau	Section d'investissement	1 052 000
	Section de fonctionnement	545 000
	TOTAL	1 597 000

Budget Tourisme	Section d'investissement	61 250
	Section de fonctionnement	448 135
	TOTAL	509 385

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur PORTEBOIS,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 2 décembre 2013

Et après en avoir délibéré

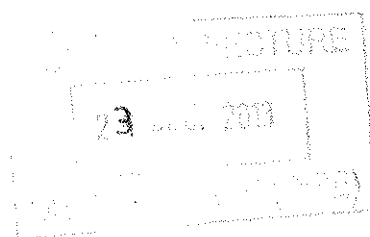
APPROUVE les budgets primitifs 2014 des budgets annexes tels que définis ci-dessus.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,



Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe Marini
Philippe MARINI
Séateur-Maire de Compiègne



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 19 décembre 2013

FINANCES

3 – APPROBATION DES FONDS DE CONCOURS ET COTISATIONS 2014 DES BUDGETS ANNEXES

Le dix neuf décembre deux mille treize à 20h45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des délégués titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Agnès GASTIGER, Jean-Noël GUESNIER, Thérèse-Marie LAMARCHE, Michel LAMORT, Laurent PORTEBOIS, Roland VENDERBURE, Michel LE CARRERES, Jacqueline LIENARD, Joël DUPUY de MERY, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric HANEN, Nicolas LEDAY, Marie-Christine LEGROS, Sylvie OGER, Christian TELLIER, Philippe TRINCHEZ, Françoise TROUSSELLE, Eric de VALROGER, Richard VELEX, Liliane VEZIER, Anne-Marie VIVÉ, Sadi GUERDIN, Jean-Pierre BETEGNIE, Baudouin GERARD, Jean DESESSART, Jacqueline FERRADINI, Louis PERRIER, Evelyne LE CHAPPELLIER, José SCHAMBERT, Joël COLLET, Bernard HELLAL, Christine MULLER, Marc RESSONS, Jean-Pierre LEBOEUF, Claude GERBAULT, Jean-Claude GRANIER, Stéphane COVILLE, Renza FRESCH, Didier LOYE

Etaient absents remplacés par suppléant :

Marie-Claire GARREAU par Régis de MONTGOLFIER, Marie-France GIBOUT par Jean-François CAUX, Evelyse GUYOT par Oumar BA, Eric VERRIER par Rémi LEMAISTRE, Philippe VALLEE par Eric SELTZER

Ont donné pouvoir :

Yannick LECLERE à Bernard HELLAL

Etaient absents excusés :

Christian NAVARRO, Patrick LESNE

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. ALLIOUX – Directeur par intérim
Mme DUFRESNE – Directrice Pôle Evènementiel LE TIGRE

Monsieur Eric BERTRAND a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 9 décembre 2013
Date d'affichage : 13 décembre 2013

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 47

Nombre de membres en exercice : 50

Nombre de votants : 48

FINANCES

3 - APPROBATION DES FONDS DE CONCOURS ET COTISATIONS 2014 DES BUDGETS ANNEXES

Dans le cadre du budget primitif 2014 des budgets annexes, sont prévues des dépenses de subventions pour un montant total de 70 600 € ainsi ventilées :

BUDGET ANNEXE DECHETS MENAGERS

BENEFICIAIRE	OBJET	BP 2014
SUBV. FONCTIONNEMENT ORGANISMES PRIVES (6574)		
Recyclerie de l'Agglomération Compiénoise	Subvention conventionnelle	37 000,00
	TOTAL (6574)	37 000,00

BUDGET ANNEXE TOURISME

BENEFICIAIRE	OBJET	BP 2014
SUBV. FONCTIONNEMENT ORGANISMES PRIVES (6574)		
Festival des forêts	Festival des forêts	10 000,00
Société pour la protection de la Forêt de Compiègne	Action d'entretien des poteaux	2 000,00
	TOTAL (6574)	12 000,00
SUBV. FONCTIONNEMENT ORGANISMES PUBLIC (65738)		
Château pour l'Emploi (solde subvention 2013)	projet St Pierre en Chastres	21 600,00
	TOTAL (6574)	21 600,00

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur LEBOEUF,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 2 décembre 2013,

Et après en avoir délibéré,

AUTORISE, dans le cadre du budget primitif 2014 des budgets annexes, les dépenses de subventions pour un montant total de 70 600 € comme indiquées dans les tableaux ci-dessus.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,



Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 19 décembre 2013

FINANCES

4 – FIXATION DES TARIFS DU PORT DE PLAISANCE

Le dix neuf décembre deux mille treize à 20h45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des délégués titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Agnès GASTIGER, Jean-Noël GUESNIER, Thérèse-Marie LAMARCHE, Michel LAMORT, Laurent PORTEBOIS, Roland VENDERBURE, Michel LE CARRERES, Jacqueline LIENARD, Joël DUPUY de MERY, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric HANEN, Nicolas LEDAY, Marie-Christine LEGROS, Sylvie OGER, Christian TELLIER, Philippe TRINCHEZ, Françoise TROUSSELLE, Eric de VALROGER, Richard VELEX, Liliane VEZIER, Anne-Marie VIVÉ, Sadi GUERDIN, Jean-Pierre BETEGNIE, Baudouin GERARD, Jean DESESSART, Jacqueline FERRADINI, Louis PERRIER, Evelyne LE CHAPPELLIER, José SCHAMBERT, Joël COLLET, Bernard HELLAL, Christine MULLER, Marc RESSONS, Jean-Pierre LEBOEUF, Claude GERBAULT, Jean-Claude GRANIER, Stéphane COVILLE, Renza FRESCH, Didier LOYE

Etaient absents remplacés par suppléant :

Marie-Claire GARREAU par Régis de MONTGOLFIER, Marie-France GIBOUT par Jean-François CAUX, Evelyse GUYOT par Oumar BA, Eric VERRIER par Rémi LEMAISTRE, Philippe VALLEE par Eric SELTZER

Ont donné pouvoir :

Yannick LECLERE à Bernard HELLAL

Etaient absents excusés :

Christian NAVARRO, Patrick LESNE

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. ALLIOUX – Directeur par intérim
Mme DUFRESNE – Directrice Pôle Evénementiel LE TIGRE

Monsieur Eric BERTRAND a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 9 décembre 2013
Date d'affichage : 13 décembre 2013

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 47

Nombre de membres en exercice : 50

Nombre de votants : 48

FINANCES

4 - FIXATION DES TARIFS DU PORT DE PLAISANCE

Le 1^{er} janvier 2009, la compétence tourisme a été transférée à l'ARC.

En application de ce transfert, la gestion du port de plaisance de Compiègne est maintenant assurée par les services de l'Agglomération et par délibération du 9 juillet 2010, le Conseil d'Agglomération a voté la fixation des tarifs destinés à s'appliquer à sa gestion.

1. Pour l'année 2014, il est proposé de reconduire à l'identique les tarifs de stationnement au mois et à l'année (grille tarifaire jointe en annexe), dans l'attente d'une refonte complète qui sera à mener de manière concertée durant l'année, en tenant compte des pratiques observées sur les autres ports.
2. Pour ce qui concerne les plaisanciers occupants, la tarification est reconduite à l'identique également, à savoir :
 - pour les plaisanciers occupant le port pendant moins de 6 mois, une indemnité forfaitaire de **150,00 €** par personne sera facturée.
 - pour les plaisanciers occupant le port plus de 6 mois, une indemnité forfaitaire de **292,00 €** par personne sera facturée.

Dans le but d'améliorer la disponibilité des places du port, les plaisanciers définis comme occupants (c'est-à-dire résidant sur leur bateau) devront libérer leur place pendant une durée minimum de 30 jours consécutifs, au cours de la période estivale allant du 1^{er} mai au 30 septembre.

Cette période d'un mois ouvrira droit à une réduction de la même durée du tarif applicable pour le stationnement du bateau, le bénéfice de cette mesure devant être précédé d'une déclaration auprès du gestionnaire.

Il est enfin rappelé que l'occupation du port de plaisance des enfants de moins de 12 ans ne donne lieu au paiement d'aucun droit.

3. En ce qui concerne les bateaux de passage, les tarifs à la journée et à la semaine étaient jusqu'alors appliqués comme suit :
 - 15,00 € pour une journée
 - 50,00 € pour une semaine,avec gratuité pour les deux premiers jours de stationnement

Pour la saison 2014, il est proposé de revoir ces tarifs de la manière suivante:

- 15,00 € pour une journée,
- avec un premier jour de stationnement gratuit (arrivée en jour 1 et départ en jour 2 avant 10h00, tout départ au-delà entraîne une facturation d'une journée)
- suppression du tarif à la semaine.

Le Conseil d'Agglomération,

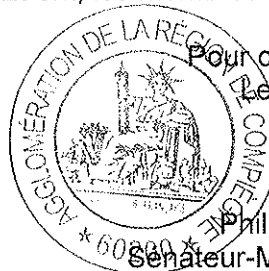
Entendu le rapport présenté par Monsieur LEBOEUF,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 2 décembre 2013,

Et après en avoir délibéré,

APPROUVE les tarifs tels que détaillés ci-dessus, d'une part et figurant en annexe, d'autre part.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,



Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe Marini
Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne

ANNEXE – PORT DE PLAISANCE – DROIT DE STATIONNEMENT SELON LA LONGUEUR DU BATEAU

Accusé de réception en préfecture
060-246001010-20131219-04CA191213-DE
Date de télétransmission : 23/12/2013
Date de réception en préfecture : 23/12/2013

Droit de stationnement de longue durée, selon longueur hors tout du bateau (selon carte grise)		
	Mois	Année
Inférieur à 4 mètres	20,30 €	180 €
De 4,01m à 6 m	25,90 €	255 €
De 6,01m à 8m	42,20 €	397 €
De 8,01m à 10 m	69,05 €	675 €
De 10,01 m à 12 m	135,00 €	1190 €
De 12,01 m à 14 m	155,70 €	1460€
Supérieur à 14 m	185,30 €	1740 €

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 19 décembre 2013

FINANCES

5 – FIXATION DE LA TAXE DE SEJOUR

Le dix neuf décembre deux mille treize à 20h45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des délégués titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Agnès GASTIGER, Jean-Noël GUESNIER, Thérèse-Marie LAMARCHE, Michel LAMORT, Laurent PORTEBOIS, Roland VENDERBURE, Michel LE CARRERES, Jacqueline LIENARD, Joël DUPUY de MERY, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric HANEN, Nicolas LEDAY, Marie-Christine LEGROS, Sylvie OGER, Christian TELLIER, Philippe TRINCHEZ, Françoise TROUSSELLE, Eric de VALROGER, Richard VELEX, Liliane VEZIER, Anne-Marie VIVÉ, Sadi GUERDIN, Jean-Pierre BETEGNIE, Baudouin GERARD, Jean DESESSART, Jacqueline FERRADINI, Louis PERRIER, Evelyne LE CHAPPELLIER, José SCHAMBERT, Joël COLLET, Bernard HELLAL, Christine MULLER, Marc RESSONS, Jean-Pierre LEBOEUF, Claude GERBAULT, Jean-Claude GRANIER, Stéphane COVILLE, Renza FRESCH, Didier LOYE

Etaient absents remplacés par suppléant :

Marie-Claire GARREAU par Régis de MONTGOLFIER, Marie-France GIBOUT par Jean-François CAUX, Evelyse GUYOT par Oumar BA, Eric VERRIER par Rémi LEMAISTRE, Philippe VALLEE par Eric SELTZER

Ont donné pouvoir :

Yannick LECLERE à Bernard HELLAL

Etaient absents excusés :

Christian NAVARRO, Patrick LESNE

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. ALLIOUX – Directeur par intérim
Mme DUFRESNE – Directrice Pôle Evènementiel LE TIGRE

Monsieur Eric BERTRAND a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 9 décembre 2013

Date d'affichage : 13 décembre 2013

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 47

Nombre de membres en exercice : 50

Nombre de votants : 48

FINANCES

5 - FIXATION DE LA TAXE DE SEJOUR

Par délibération du 26 mars 2009, le Conseil d'Agglomération a approuvé la mise en place de la taxe de séjour au réel, c'est-à-dire assise sur la fréquentation réelle des hébergements touristiques, sur l'ensemble du périmètre de l'ARC.

Il est proposé de conserver, pour l'année 2014 en matière de tarification, le barème approuvé le 16 décembre 2009 soit :

Nature de l'hébergement	Tarif Par nuit/personne
Hôtels, résidences et meublés de tourisme 4 étoiles et +	1,00 €
Hôtels, résidences et meublés de tourisme 3 étoiles	0,75 €
Hôtels, résidences et meublés de tourisme 2 étoiles Villages de vacances grand confort	0,60 €
Hôtels, résidences, meublés de tourisme 1 étoile Villages de vacances confort	0,50 €
Chambre d'hôtes	0,50 €
Hôtels, résidences et meublés de tourisme classés sans étoile	0,30 €
Camping, caravanages et hébergements de plein air 3 et 4 étoiles	0,40 €
Camping, caravanages, hébergements de plein air 1 et 2 étoiles, ports de plaisance	0,20 €

Le Conseil d'Agglomération,

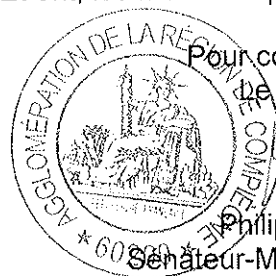
Entendu le rapport présenté par Monsieur LEBOEUF,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du lundi 2 décembre 2013,

Et après en avoir délibéré,

APPROUVE la tarification telle que définie ci-dessus.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,



Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

S E A N C E D U 19 décembre 2013

FINANCES

6 – FIXATION DE LA REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF POUR L'ANNEE 2014

Le dix neuf décembre deux mille treize à 20h45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des délégués titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Agnès GASTIGER, Jean-Noël GUESNIER, Thérèse-Marie LAMARCHE, Michel LAMORT, Laurent PORTEBOIS, Roland VENDERBURE, Michel LE CARRERES, Jacqueline LIENARD, Joël DUPUY de MERY, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric HANEN, Nicolas LEDAY, Marie-Christine LEGROS, Sylvie OGER, Christian TELLIER, Philippe TRINCHEZ, Françoise TROUSSELLE, Eric de VALROGER, Richard VELEX, Liliane VEZIER, Anne-Marie VIVÉ, Sadi GUERDIN, Jean-Pierre BETEGNIE, Baudouin GERARD, Jean DESESSART, Jacqueline FERRADINI, Louis PERRIER, Evelyne LE CHAPPELLIER, José SCHAMBERT, Joël COLLET, Bernard HELLAL, Christine MULLER, Marc RESSONS, Jean-Pierre LEBOEUF, Claude GERBAULT, Jean-Claude GRANIER, Stéphane COVILLE, Renza FRESCH, Didier LOYE

Etaient absents remplacés par suppléant :

Marie-Claire GARREAU par Régis de MONTGOLFIER, Marie-France GIBOUT par Jean-François CAUX, Evelyse GUYOT par Oumar BA, Eric VERRIER par Rémi LEMAISTRE, Philippe VALLEE par Eric SELTZER

Ont donné pouvoir :

Yannick LECLERE à Bernard HELLAL

Etaient absents excusés :

Christian NAVARRO, Patrick LESNE

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. ALLIOUX – Directeur par intérim
Mme DUFRESNE – Directrice Pôle Evènementiel LE TIGRE

Monsieur Eric BERTRAND a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 9 décembre 2013
Date d'affichage : 13 décembre 2013

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 47

Nombre de membres en exercice : 50

Nombre de votants : 48

FINANCES

6 - FIXATION DE LA REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF POUR L'ANNEE 2014

L'ARC dispose d'un Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) dont les compétences sont les suivantes :

- diagnostic des installations et contrôle de leur fonctionnement,
- entretien des installations pour les usagers qui le souhaitent,
- réhabilitation dans le cadre de projet d'habitations groupées.

Afin d'harmoniser le montant de la surtaxe assainissement collectif et de la surtaxe assainissement individuel, le Conseil d'Agglomération avait fixé, pour 2012, la surtaxe assainissement non collectif à 1,95 € HT/m³ comme suit :

- contrôle 0,61 € HT/m³
- entretien 1,34 € HT/m³

Pour l'année 2014, il est proposé de maintenir pour une année supplémentaire la surtaxe assainissement non collectif à 1,95 € HT/m³ répartie comme suit :

- contrôle 0,61 € HT/m³
- entretien 1,34 € HT/m³

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur RESSONS,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances, du lundi 2 décembre 2013

Et après en avoir délibéré,

FIXE la surtaxe assainissement non collectif à 1,95 € HT/m³ répartie comme suit :

- contrôle 0,61 € HT/m³
- entretien 1,34 € HT/m³

AUTORISE Monsieur le Président ou son Représentant à signer les conventions à intervenir avec les propriétaires souhaitant confier à l'ARC l'entretien de leur installation d'assainissement autonome.

PRECISE que les surtaxes assainissement non collectif et assainissement individuel seront identiques sur l'ensemble du territoire.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,



Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 19 décembre 2013

FINANCES

7 – FIXATION DE LA REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF POUR L'ANNEE 2014

Le dix neuf décembre deux mille treize à 20h45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des délégués titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Agnès GASTIGER, Jean-Noël GUESNIER, Thérèse-Marie LAMARCHE, Michel LAMORT, Laurent PORTEBOIS, Roland VENDERBURE, Michel LE CARRERES, Jacqueline LIENARD, Joël DUPUY de MERY, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric HANEN, Nicolas LEDAY, Marie-Christine LEGROS, Sylvie OGER, Christian TELLIER, Philippe TRINCHEZ, Françoise TROUSSELLE, Eric de VALROGER, Richard VELEX, Liliane VEZIER, Anne-Marie VIVÉ, Sadi GUERDIN, Jean-Pierre BETEGNIE, Baudouin GERARD, Jean DESESSART, Jacqueline FERRADINI, Louis PERRIER, Evelyne LE CHAPPELLIER, José SCHAMBERT, Joël COLLET, Bernard HELLAL, Christine MULLER, Marc RESSONS, Jean-Pierre LEBOEUF, Claude GERBAULT, Jean-Claude GRANIER, Stéphane COVILLE, Renza FRESCH, Didier LOYE

Etaient absents remplacés par suppléant :

Marie-Claire GARREAU par Régis de MONTGOLFIER, Marie-France GIBOUT par Jean-François CAUX, Evelyse GUYOT par Oumar BA, Eric VERRIER par Rémi LEMAISTRE, Philippe VALLEE par Eric SELTZER

Ont donné pouvoir :

Yannick LECLERE à Bernard HELLAL

Etaient absents excusés :

Christian NAVARRO, Patrick LESNE

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. ALLIOUX – Directeur par intérim
Mme DUFRESNE – Directrice Pôle Evènementiel LE TIGRE

Monsieur Eric BERTRAND a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 9 décembre 2013
Date d'affichage : 13 décembre 2013

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 47

Nombre de membres en exercice : 50

Nombre de votants : 48

FINANCES

7 - FIXATION DE LA REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF POUR L'ANNEE 2014

Depuis 2012, l'assemblée délibérante a fixé la redevance assainissement à 1,95 € H.T./m³ à compter du 1^{er} janvier.

Cette redevance assainissement comprend :

- la part fermière pour l'exploitation et l'entretien des réseaux de collecte et des infrastructures de traitement des eaux usées
- la part qui permet de financer les investissements portant sur les réseaux de collecte et les unités de traitement des eaux usées.

Il est proposé de maintenir la surtaxe assainissement à 1,95 € H.T./m³ pour l'année 2014.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur RESSONS,

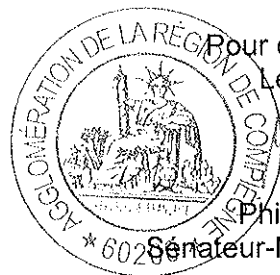
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances, du lundi 2 décembre 2013

Et après en avoir délibéré,

FIXE la surtaxe assainissement à 1,95 € H.T./m³ à compter du 1^{er} janvier 2014.

PRECISE que la recette sera inscrite au Budget Assainissement, Chapitre 70, Article 70611.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,



Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe Marini
Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 19 décembre 2013

FINANCES

8 – FIXATION DU PRIX DE VENTE D'EAU EN GROS POUR L'ANNEE 2014

Le dix neuf décembre deux mille treize à 20h45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des délégués titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Agnès GASTIGER, Jean-Noël GUESNIER, Thérèse-Marie LAMARCHE, Michel LAMORT, Laurent PORTEBOIS, Roland VENDERBURE, Michel LE CARRERES, Jacqueline LIENARD, Joël DUPUY de MERY, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric HANEN, Nicolas LEDAY, Marie-Christine LEGROS, Sylvie OGER, Christian TELLIER, Philippe TRINCHEZ, Françoise TROUSSELLE, Eric de VALROGER, Richard VELEX, Liliane VEZIER, Anne-Marie VIVÉ, Sadi GUERDIN, Jean-Pierre BETEGNIE, Baudouin GERARD, Jean DESESSART, Jacqueline FERRADINI, Louis PERRIER, Evelyne LE CHAPELLIER, José SCHAMBERT, Joël COLLET, Bernard HELLAL, Christine MULLER, Marc RESSONS, Jean-Pierre LEBOEUF, Claude GERBAULT, Jean-Claude GRANIER, Stéphane COVILLE, Renza FRESCH, Didier LOYE

Etaient absents remplacés par suppléant :

Marie-Claire GARREAU par Régis de MONTGOLFIER, Marie-France GIBOUT par Jean-François CAUX, Evelyse GUYOT par Oumar BA, Eric VERRIER par Rémi LEMAISTRE, Philippe VALLEE par Eric SELTZER

Ont donné pouvoir :

Yannick LECLERE à Bernard HELLAL

Etaient absents excusés :

Christian NAVARRO, Patrick LESNE

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. ALLIOUX – Directeur par intérim
Mme DUFRESNE – Directrice Pôle Événementiel LE TIGRE

Monsieur Eric BERTRAND a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 9 décembre 2013

Date d'affichage : 13 décembre 2013

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 47

Nombre de membres en exercice : 50

Nombre de votants : 48

FINANCES

8 - FIXATION DU PRIX DE VENTE D'EAU EN GROS POUR L'ANNEE 2014

L'ARC produit annuellement environ 4,6 millions de m³ d'eau potable par an qui alimentent en continu les villes de Compiègne et Venette, et partiellement les Syndicats des eaux de Choisy-au-Bac et Longueuil Sainte Marie.

La production provient de deux sites :

- les captages de Baugy
- les captages dits de l'hospice

Pour l'année 2013, la surtaxe « Vente d'eau en gros » a été divisée par deux, passant ainsi de 0,2550 € H.T./m³ à 0,135 € H.T./ m³.

Cette somme perçue par l'ARC permet de financer les investissements réalisés sur les captages, les canalisations maîtresses et les ouvrages annexes (surpresseurs, réservoirs intercommunaux, vannes...).

Pour l'année 2014 et conformément aux orientations budgétaires, la surtaxe « Vente d'eau en gros » sera maintenue à son niveau de 2013 soit 0,135€ H.T/ m³.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur BERTRAND,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances, du lundi 2 décembre 2013

Et après avoir délibéré,

FIXE, compte tenu des travaux et études envisagées ci-dessus en vue d'améliorer la qualité de nos ressources en eau, la surtaxe « Vente d'eau en gros » à 0,135€ H.T/ m³ pour l'année 2014.

PRECISE que la recette sera inscrite au Budget Eau, Chapitre 70, Article 70128.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,



Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe Marini
Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

S E A N C E D U 19 décembre 2013

FINANCES

9 – FIXATION DU PRIX DES LOYERS DE LA RESIDENCE POUR PERSONNES AGEES POUR L'ANNEE 2014

Le dix neuf décembre deux mille treize à 20h45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des délégués titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Agnès GASTIGER, Jean-Noël GUESNIER, Thérèse-Marie LAMARCHE, Michel LAMORT, Laurent PORTEBOIS, Roland VENDERBURE, Michel LE CARRERES, Jacqueline LIENARD, Joël DUPUY de MERY, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric HANEN, Nicolas LEDAY, Marie-Christine LEGROS, Sylvie OGER, Christian TELLIER, Philippe TRINCHEZ, Françoise TROUSSELLE, Eric de VALROGER, Richard VELEX, Liliane VEZIER, Anne-Marie VIVÉ, Sadi GUERDIN, Jean-Pierre BETEGNIE, Baudouin GERARD, Jean DESESSART, Jacqueline FERRADINI, Louis PERRIER, Evelyne LE CHAPELLIER, José SCHAMBERT, Joël COLLET, Bernard HELLAL, Christine MULLER, Marc RESSONS, Jean-Pierre LEBOEUF, Claude GERBAULT, Jean-Claude GRANIER, Stéphane COVILLE, Renza FRESCH, Didier LOYE

Etaient absents remplacés par suppléant :

Marie-Claire GARREAU par Régis de MONTGOLFIER, Marie-France GIBOUT par Jean-François CAUX, Evelyse GUYOT par Oumar BA, Eric VERRIER par Rémi LEMAISTRE, Philippe VALLEE par Eric SELTZER

Ont donné pouvoir :

Yannick LECLERE à Bernard HELLAL

Etaient absents excusés :

Christian NAVARRO, Patrick LESNE

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. ALLIOUX – Directeur par intérim
Mme DUFRESNE – Directrice Pôle Evènementiel LE TIGRE

Monsieur Eric BERTRAND a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 9 décembre 2013
Date d'affichage : 13 décembre 2013

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 47

Nombre de membres en exercice : 50

Nombre de votants : 48

FINANCES

9 - FIXATION DU PRIX DES LOYERS DE LA RESIDENCE POUR PERSONNES AGEES POUR L'ANNEE 2014

La Résidence pour Personnes Agées, située 1, rue du Four à Compiègne, accueille 59 résidents.

Les loyers des résidents permettent de couvrir principalement l'ensemble des dépenses de fonctionnement (loyers, charges courantes et personnel) et des dépenses d'investissement (matériels divers) de la résidence, en fonction du type de logement occupé.

Afin de prendre en compte :

- l'acquisition de la RPA à la SA HLM Picardie Habitat,
- la réfection annuelle de trois logements
- l'augmentation des prix sur les prestations et fournitures

Il est proposé de fixer le montant des loyers comme suit :

Prix euros/mois	<u>Type 1</u>	Type 2	Type 2 mansardé
2010	406,00	575,80	481,70
2011	414,10	587,30	491,30
2012	422,40	599,05	501,10
2013	430,85	611,00	511,10
2014	439,47	623,22	521,32
Augmentation en €	8,62	12,22	10,32
Augmentation en %	+ 2 %	+ 2 %	+ 2 %

.../...

Pour les quatre appartements, issus des anciens logements du gardien et de la directrice, il est proposé de fixer le montant des loyers comme suit :

Prix euros/mois	Appartement 75	Appartement 76	Appartement 77	Appartement 78
2013	510	543,70	447,80	583,45
2014	520,20	554,57	456,76	595,12
Augmentation en €	10,20	10,87	8,96	11,67
Augmentation en %	+ 2 %	+ 2 %	+ 2 %	+ 2 %

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur LE CARRERES,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances, du lundi 2 décembre 2013

Et après en avoir délibéré,

FIXE les montants des loyers comme indiqués ci-dessus,

PRECISE que les recettes correspondantes sont inscrites au Budget R.P.A., Chapitre 70, Article 7066.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,



Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 19 décembre 2013

FINANCES

10 – FIXATION DU TAUX DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES POUR L'ANNEE 2014

Le dix neuf décembre deux mille treize à 20h45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des délégués titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Agnès GASTIGER, Jean-Noël GUESNIER, Thérèse-Marie LAMARCHE, Michel LAMORT, Laurent PORTEBOIS, Roland VENDERBURE, Michel LE CARRERES, Jacqueline LIENARD, Joël DUPUY de MERY, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric HANEN, Nicolas LEDAY, Marie-Christine LEGROS, Sylvie OGER, Christian TELLIER, Philippe TRINCHEZ, Françoise TROUSSELLE, Eric de VALROGER, Richard VELEX, Liliane VEZIER, Anne-Marie VIVÉ, Sadi GUERDIN, Jean-Pierre BETEGNIE, Baudouin GERARD, Jean DESESSART, Jacqueline FERRADINI, Louis PERRIER, Evelyne LE CHAPELLIER, José SCHAMBERT, Joël COLLET, Bernard HELLAL, Christine MULLER, Marc RESSONS, Jean-Pierre LEBOEUF, Claude GERBAULT, Jean-Claude GRANIER, Stéphane COVILLE, Renza FRESCH, Didier LOYE

Etaient absents remplacés par suppléant :

Marie-Claire GARREAU par Régis de MONTGOLFIER, Marie-France GIBOUT par Jean-François CAUX, Evelyse GUYOT par Oumar BA, Eric VERRIER par Rémi LEMAISTRE, Philippe VALLEE par Eric SELTZER

Ont donné pouvoir :

Yannick LECLERE à Bernard HELLAL

Etaient absents excusés :

Christian NAVARRO, Patrick LESNE

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. ALLIOUX – Directeur par intérim
Mme DUFRESNE – Directrice Pôle Evènementiel LE TIGRE

Monsieur Eric BERTRAND a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 9 décembre 2013
Date d'affichage : 13 décembre 2013

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 47

Nombre de membres en exercice : 50

Nombre de votants : 48

FINANCES

10 - FIXATION DU TAUX DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES (TEOM) POUR L'ANNEE 2014

Votre assemblée a fixé le taux de TEOM pour l'année 2013 à 7,5 %. Pour rappel, le taux de TEOM s'élevait à 8,55 % en 2012 et était de 9% en 2006.

Pour l'exercice 2014, il est proposé de maintenir le taux de la TEOM à 7,5 %.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur *MARINI*

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances, du lundi 2 décembre 2013

Et après en avoir délibéré,

FIXE le taux de la TEOM pour l'année 2014 à 7,5 %.

PRECISE que la recette sera inscrite au Budget Déchets Ménagers au Chapitre 73, Article 7331.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,



Philippe Marini
Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 19 décembre 2013

FINANCES

11 – INSTITUTION DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES SUR LA COMMUNE DE LACHELLE

Le dix neuf décembre deux mille treize à 20h45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des délégués titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Agnès GASTIGER, Jean-Noël GUESNIER, Thérèse-Marie LAMARCHE, Michel LAMORT, Laurent PORTEBOIS, Roland VENDERBURE, Michel LE CARRERES, Jacqueline LIENARD, Joël DUPUY de MERY, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric HANEN, Nicolas LEDAY, Marie-Christine LEGROS, Sylvie OGER, Christian TELLIER, Philippe TRINCHEZ, Françoise TROUSSELLE, Eric de VALROGER, Richard VELEX, Liliane VEZIER, Anne-Marie VIVÉ, Sadi GUERDIN, Jean-Pierre BETEGNIE, Baudouin GERARD, Jean DESESSART, Jacqueline FERRADINI, Louis PERRIER, Evelyne LE CHAPELLIER, José SCHAMBERT, Joël COLLET, Bernard HELLAL, Christine MULLER, Marc RESSONS, Jean-Pierre LEBOEUF, Claude GERBAULT, Jean-Claude GRANIER, Stéphane COVILLE, Renza FRESCH, Didier LOYE

Etaient absents remplacés par suppléant :

Marie-Claire GARREAU par Régis de MONTGOLFIER, Marie-France GIBOUT par Jean-François CAUX, Evelyse GUYOT par Oumar BA, Eric VERRIER par Rémi LEMAISTRE, Philippe VALLEE par Eric SELTZER

Ont donné pouvoir :

Yannick LECLERE à Bernard HELLAL

Etaient absents excusés :

Christian NAVARRO, Patrick LESNE

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. ALLIOUX – Directeur par intérim
Mme DUFRESNE – Directrice Pôle Evènementiel LE TIGRE

Monsieur Eric BERTRAND a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 9 décembre 2013
Date d'affichage : 13 décembre 2013

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 47

Nombre de membres en exercice : 50

Nombre de votants : 48

FINANCES

11 – INSTITUTION DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES SUR LA COMMUNE DE LACHELLE

Au 1^{er} janvier 2014, la commune de LACHELLE intègrera l'ARC.

En application de l'article 1639 A bis du Code Général des Impôts, l'établissement public de coopération intercommunale dont le périmètre a été modifié par l'adhésion d'une commune, doit prendre les délibérations afférentes à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères avant le 15 janvier de l'année de cette adhésion.

Jusqu'alors, la commune de LACHELLE percevait une redevance d'enlèvement des ordures ménagères.

Afin d'harmoniser la fiscalité sur l'ensemble du territoire de l'ARC, il est proposé d'instaurer, sur le territoire de la commune de LACHELLE, dès l'année d'adhésion, une Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM).

Le taux applicable est celui en vigueur pour l'ensemble des Communes membres de l'ARC soit 7,50%.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur ~~DESESSARD~~,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du lundi 2 décembre 2013,

Et après en avoir délibéré

APPROUVE l'instauration de la TEOM au taux de 7,50% sur le territoire de la commune de LACHELLE à compter de son adhésion à l'ARC.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,



Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe Marini
Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 19 décembre 2013

FINANCES

12 – FIXATION DES TARIFS APPLIQUES AU PARC TECHNOLOGIQUE DES RIVES DE L'OISE

Le dix neuf décembre deux mille treize à 20h45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des délégués titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Agnès GASTIGER, Jean-Noël GUESNIER, Thérèse-Marie LAMARCHE, Michel LAMORT, Laurent PORTEBOIS, Roland VENDERBURE, Michel LE CARRERES, Jacqueline LIENARD, Joël DUPUY de MERY, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric HANEN, Nicolas LEDAY, Marie-Christine LEGROS, Sylvie OGER, Christian TELLIER, Philippe TRINCHEZ, Françoise TROUSSELLE, Eric de VALROGER, Richard VELEX, Liliane VEZIER, Anne-Marie VIVÉ, Sadi GUERDIN, Jean-Pierre BETEGNIE, Baudouin GERARD, Jean DESESSART, Jacqueline FERRADINI, Louis PERRIER, Evelyne LE CHAPELLIER, José SCHAMBERT, Joël COLLET, Bernard HELLAL, Christine MULLER, Marc RESSONS, Jean-Pierre LEBOEUF, Claude GERBAULT, Jean-Claude GRANIER, Stéphane COVILLE, Renza FRESCH, Didier LOYE

Etaient absents remplacés par suppléant :

Marie-Claire GARREAU par Régis de MONTGOLFIER, Marie-France GIBOUT par Jean-François CAUX, Evelyse GUYOT par Oumar BA, Eric VERRIER par Rémi LEMAISTRE, Philippe VALLEE par Eric SELTZER

Ont donné pouvoir :

Yannick LECLERE à Bernard HELLAL

Etaient absents excusés :

Christian NAVARRO, Patrick LESNE

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. ALLIOUX – Directeur par intérim
Mme DUFRESNE – Directrice Pôle Evènementiel LE TIGRE

Monsieur Eric BERTRAND a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 9 décembre 2013
Date d'affichage : 13 décembre 2013

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 47

Nombre de membres en exercice : 50

Nombre de votants : 48

FINANCES

12 - FIXATION DES TARIFS APPLIQUES AU PARC TECHNOLOGIQUE DES RIVES DE L'OISE

Dans le cadre de la création de l'hôtel de projets sur le parc technologique des rives de l'Oise à Venette, le conseil d'agglomération du 29 février 2008 a délibéré sur un barème de loyers pratiqué sur les bâtiments locatifs.

Le 15 décembre 2012, le conseil d'agglomération a validé la mise en place d'un nouveau tarif pour les entreprises de plus de 4 ans dont la taille ne permet pas de trouver une solution immobilière adaptée à l'extérieur et qui souhaitent rester au sein de l'hôtel de projet.

Courant 2013, l'offre s'est élargie grâce à des travaux effectués dans un hangar (Bâtiment 19) et à la mise en location d'un garage supplémentaire. L'offre locative comprend donc maintenant :

- des bureaux en pépinière, avec un tarif progressif en fonction de la maturité des entreprises hébergées,
- des laboratoires en pépinière,
- 7 unités d'activités de 260 m2 environ,
- un hangar (bâtiment 19) de 630 m2,
- des garages,
- des petits box de stockage,
- des terrains sur lesquels les entreprises peuvent implanter des équipements extérieurs pour des campagnes d'essais.

Le barème suivant est donc soumis, pour une entrée en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2014 :

Bureaux	Tarif dégressif pour entreprises en incubation ou créées depuis moins de deux ans	177.17 € HT/m2/ an
	Tarif standard pour entreprises locataires depuis moins de 46 mois - Charges incluses	193.78 € HT/m2/ an
	Tarif pour entreprises locataires depuis plus de 46 mois – Charges incluses	196,20 € HT/m2/ an
Laboratoires	Tarif standard pour entreprises locataires depuis moins de 46 mois - Electricité non inclus	166.10 € HT/m2/ an
	Tarif pour entreprises locataires depuis plus de 46 mois – Electricité non inclus	172.74 € HT/m2/ an
Unités d'activité	Partie bureaux	99.66 € HT/m2/ an
	Partie atelier Eau et électricité non inclus	71.97 € HT/m2/ an
Hangar		50.00 € HT/m2/an
Garages		42.74 € HT/m2/ an
Box de stockage		30.36 € HT/m2/an
Terrain	Terrains nus, loués en l'état	7 € HT/m2/an

Les loyers sont actualisés chaque année au 1^{er} avril, selon l'indice des loyers commerciaux (ILC) publié par l'INSEE.

Par ailleurs, les entreprises présentes sur le parc technologique des rives de l'Oise, locataires ou propriétaires, ont accès à certains services : dépôt de courrier, photocopie/fax, location de salle de réunion selon les tarifs proposés en annexe.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur FOUBERT,

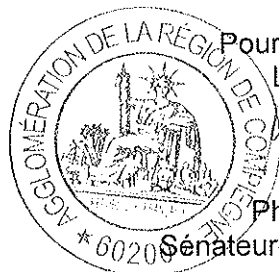
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du lundi 2 décembre 2013,

Et après en avoir délibéré

APPROUVE :

- la nouvelle grille tarifaire relative aux offres locatives, applicable au 1^{er} janvier 2014,
- les montants des différents services proposés aux entreprises pour l'année 2014 (tarifs annexés)

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,



Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe Marini
Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne

TARIFS DES SERVICES

	Pépinière	Unité d'activité mixtes bureau/atelier	Terrains
Eau, Electricité	Compris pour les bureaux	A la charge du locataire	A la charge du Propriétaire
Chauffage	Compris	A la charge du locataire	A la charge du Propriétaire
Accueil	Compris		Compris dans le montant des charges
Standard	Compris		Compris dans le montant des charges
Dépose - relève courrier 1 fois/jour	Compris		0,35 € / m2
Alarme et télésurveillance intérieur	Compris	A la charge du locataire	A la charge du propriétaire
Sécurisation du site	Compris		Compris dans le montant des charges
Parkings, espaces verts	Compris		Compris dans le montant des charges
Accès réseau très haut débit (fibre optique)	Entre 0.55 € et 1.10 € HT /m2/mois	1,10 € H.T./ m2 de bureau	Arrivée de fourreau en limite /bâtiment
Téléphone	A la consommation	A la consommation	Ligne SDA : 1,20€ H.T./mois Canal : 21,90€ H.T./mois
Ménage	Compris	A la charge du locataire	A la charge du propriétaire
Assurances locaux « propriétaire »	Compris		A la charge du propriétaire
Photocopie	0,05 € HT / photocopie		
Fax	0,25 € HT /page		
Salle de Réunion 20 personnes	Résidents : Journée : 75 € HT – Demi-journée : 45 € HT – Heure 20 € HT Extérieur : Journée 145 € HT – Demi-journée : 80 € HT – pas de tarif heure		
Salon 5 pers.	Résidents : Journée : 50 € HT – Demi-journée : 35 € HT – Heure 10 € HT Extérieur : Journée 80 € HT – Demi-journée : 50 € HT – pas de tarif heure		
Vidéoprojecteur	Résidents : Journée : 60 € HT – Demi-journée : 45 € HT Extérieur : Journée 135 € HT – Demi-journée : 75 € HT		
Casier serveur câble et sécurisé	20 € HT/mois		
Télécommande	Caution : 50 € TTC		
Secrétariat	A la demande sur devis		

Accusé de réception en préfecture
 060-246001010-2013131219-12CA191213-DE
 Date de télétransmission : 23/12/2013
 Date de réception préfecture : 23/12/2013

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 19 décembre 2013

FINANCES

13 – VOTE DU TAUX DU VERSEMENT TRANSPORT

Le dix neuf décembre deux mille treize à 20h45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des délégués titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Agnès GASTIGER, Jean-Noël GUESNIER, Thérèse-Marie LAMARCHE, Michel LAMORT, Laurent PORTEBOIS, Roland VENDERBURE, Michel LE CARRERES, Jacqueline LIENARD, Joël DUPUY de MERY, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric HANEN, Nicolas LEDAY, Marie-Christine LEGROS, Sylvie OGER, Christian TELLIER, Philippe TRINCHEZ, Françoise TROUSSELLE, Eric de VALROGER, Richard VELEX, Liliane VEZIER, Anne-Marie VIVÉ, Sadi GUERDIN, Jean-Pierre BETEGNIE, Baudouin GERARD, Jean DESESSART, Jacqueline FERRADINI, Louis PERRIER, Evelyne LE CHAPELLIER, José SCHAMBERT, Joël COLLET, Bernard HELLAL, Christine MULLER, Marc RESSONS, Jean-Pierre LEBOEUF, Claude GERBAULT, Jean-Claude GRANIER, Stéphane COVILLE, Renza FRESCH, Didier LOYE

Etaient absents remplacés par suppléant :

Marie-Claire GARREAU par Régis de MONTGOLFIER, Marie-France GIBOUT par Jean-François CAUX, Evelyse GUYOT par Oumar BA, Eric VERRIER par Rémi LEMAISTRE, Philippe VALLEE par Eric SELTZER

Ont donné pouvoir :

Yannick LECLERE à Bernard HELLAL

Etaient absents excusés :

Christian NAVARRO, Patrick LESNE

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. ALLIOUX – Directeur par intérim
Mme DUFRESNE – Directrice Pôle Evènementiel LE TIGRE

Monsieur Eric BERTRAND a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 9 décembre 2013
Date d'affichage : 13 décembre 2013

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 47

Nombre de membres en exercice : 50

Nombre de votants : 48

FINANCES

13 - VOTE DU TAUX DU VERSEMENT TRANSPORT

Chaque année, l'assemblée délibérante doit se prononcer sur le taux du versement transport payé par les entreprises et les établissements publics employant au moins 10 salariés, la base taxable étant la masse salariale.

Le taux actuel sur le territoire de l'ARC est de 0,80%, réparti de la sorte : 0,20% pour le SMTCO et 0,60% pour l'ARC.

Pour l'exercice 2014, il est proposé à votre Assemblée de maintenir le taux du versement transport de l'ARC à 0,60%. Pour les entreprises le taux reste inchangé à 0,80%.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur PORTEBOIS,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances, du mardi 2 décembre 2013

Et après avoir délibéré,

DECIDE, de maintenir le taux du versement transport de l'ARC à 0,60% pour l'année 2014, le taux global restant inchangé à 0,80%.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,



Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe Marini
Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 19 décembre 2013

FINANCES

14 – CREDITS D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF DU BUDGET PRINCIPAL

Le dix neuf décembre deux mille treize à 20h45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des délégués titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Agnès GASTIGER, Jean-Noël GUESNIER, Thérèse-Marie LAMARCHE, Michel LAMORT, Laurent PORTEBOIS, Roland VENDERBURE, Michel LE CARRERES, Jacqueline LIENARD, Joël DUPUY de MERY, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric HANEN, Nicolas LEDAY, Marie-Christine LEGROS, Sylvie OGER, Christian TELLIER, Philippe TRINCHEZ, Françoise TROUSSELLE, Eric de VALROGER, Richard VELEX, Liliane VEZIER, Anne-Marie VIVÉ, Sadi GUERDIN, Jean-Pierre BETEGNIE, Baudouin GERARD, Jean DESESSART, Jacqueline FERRADINI, Louis PERRIER, Evelyne LE CHAPPELLIER, José SCHAMBERT, Joël COLLET, Bernard HELLAL, Christine MULLER, Marc RESSONS, Jean-Pierre LEBOEUF, Claude GERBAULT, Jean-Claude GRANIER, Stéphane COVILLE, Renza FRESCH, Didier LOYE

Etaient absents remplacés par suppléant :

Marie-Claire GARREAU par Régis de MONTGOLFIER, Marie-France GIBOUT par Jean-François CAUX, Evelyse GUYOT par Oumar BA, Eric VERRIER par Rémi LEMAISTRE, Philippe VALLEE par Eric SELTZER

Ont donné pouvoir :

Yannick LECLERE à Bernard HELLAL

Etaient absents excusés :

Christian NAVARRO, Patrick LESNE

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. ALLIOUX – Directeur par intérim
Mme DUFRESNE – Directrice Pôle Evènementiel LE TIGRE

Monsieur Eric BERTRAND a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 9 décembre 2013
Date d'affichage : 13 décembre 2013

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 47

Nombre de membres en exercice : 50

Nombre de votants : 48

FINANCES

14 - CREDITS D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF DU BUDGET PRINCIPAL

Conformément à l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président peut sur autorisation du Conseil d'Agglomération, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite de 25 % des crédits ouverts au budget précédent (non compris les crédits afférents au remboursement du capital de la dette) jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril sur l'absence d'adoption du budget avant cette date.

Ces crédits seront inscrits au budget lors de son adoption et l'autorisation doit préciser le montant de l'affectation budgétaire.

Pour le fonctionnement, le Président est autorisé de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Pour 2014, il est proposé d'affecter les crédits suivants :

- <u>Budget Principal</u> :	
• Crédits inscrits pour l'exercice 2013 (compte 20 à 27) :	9 450 248.86 €
• Enveloppe possible : 25 %	2 362 562.21 €
• Affectation	2 345 000,00 €
204 - Subventions d'équipement versées	100 000,00 €
901 - Services généraux	20 000,00 €
902 - Service Incendie	5 000,00 €
903 - Travaux pour fibre optique	150 000,00 €
912 - UTC	200 000,00 €
913 - Rociade Nord Est	200 000,00 €
925 - Lutte contre les Inondations	50 000,00 €
935 - Piste Cyclable rive droite	200 000,00 €
955 - Vidéo-protection	200 000,00 €
975 - Pôle de développement des Hauts de Margny	
Pôle évènementiel	1 000 000,00 €
994 - Réserves Foncières	220 000,00 €

Le Conseil d'Agglomération,

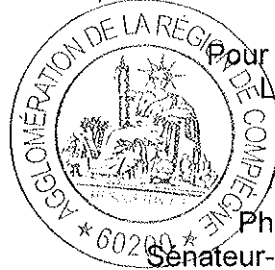
Entendu le rapport présenté par Monsieur PORTEBOIS,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 2 Décembre 2013,

Et après avoir délibéré,

AUTORISE l'affectation des crédits telle que définie ci-dessus.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,



Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe Marini
Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 19 décembre 2013

FINANCES

15 – APPROBATION DE LA SUBVENTION POUR LA MAISON DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION (MEF) ET DU BUREAU INTERCOMMUNAL DE L'EMPLOI (BIE) POUR L'ANNEE 2014

Le dix neuf décembre deux mille treize à 20h45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des délégués titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Agnès GASTIGER, Jean-Noël GUESNIER, Thérèse-Marie LAMARCHE, Michel LAMORT, Laurent PORTEBOIS, Roland VENDERBURE, Michel LE CARRERES, Jacqueline LIENARD, Joël DUPUY de MERY, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric HANEN, Nicolas LEDAY, Marie-Christine LEGROS, Sylvie OGER, Christian TELLIER, Philippe TRINCHEZ, Françoise TROUSSELLE, Eric de VALROGER, Richard VELEX, Liliane VEZIER, Anne-Marie VIVÉ, Sadi GUERDIN, Jean-Pierre BETEGNIE, Baudouin GERARD, Jean DESESSART, Jacqueline FERRADINI, Louis PERRIER, Evelyne LE CHAPPELLIER, José SCHAMBERT, Joël COLLET, Bernard HELLAL, Christine MULLER, Marc RESSONS, Jean-Pierre LEBOEUF, Claude GERBAULT, Jean-Claude GRANIER, Stéphane COVILLE, Renza FRESCH, Didier LOYE

Etaient absents remplacés par suppléant :

Marie-Claire GARREAU par Régis de MONTGOLFIER, Marie-France GIBOUT par Jean-François CAUX, Evelyse GUYOT par Oumar BA, Eric VERRIER par Rémi LEMAISTRE, Philippe VALLEE par Eric SELTZER

Ont donné pouvoir :

Yannick LECLERE à Bernard HELLAL

Etaient absents excusés :

Christian NAVARRO, Patrick LESNE

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. ALLIOUX – Directeur par intérim
Mme DUFRESNE – Directrice Pôle Événementiel LE TIGRE

Monsieur Eric BERTRAND a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 9 décembre 2013
Date d'affichage : 13 décembre 2013

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 47
Nombre de membres en exercice : 50
Nombre de votants : 48

FINANCES

15 - APPROBATION DE LA SUBVENTION POUR LA MAISON DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION (MEF) ET DU BUREAU INTERCOMMUNAL DE L'EMPLOI (BIE) POUR L'ANNEE 2014

Le projet de Budget Principal 2014 de la Collectivité sera présenté au mois d'avril prochain. Comme chaque année, cette étape budgétaire intégrera un certain nombre de subventions à des associations. Le versement de ces subventions ne peut intervenir avant l'adoption du Budget.

Toutefois, durant la période comprise entre le 1^{er} janvier et la date de vote du Budget, certaines associations doivent faire face à des dépenses de personnel dont le financement est principalement assuré par la subvention de l'ARC.

Afin d'éviter des problèmes de trésorerie pouvant conduire à des agios bancaires, il est proposé d'accorder aux associations concernées un versement anticipé partiel de la subvention dès le mois de janvier 2014.

Ce versement serait calculé sur la base de 50% du montant accordé au titre de la subvention 2013.

Deux associations sont directement concernées : la Maison de l'Emploi et de la Formation du pays Compiégnais (MEF) et le Bureau Intercommunal de l'Emploi (BIE).

En 2013, l'Agglomération de la Région de Compiègne a accordé une subvention de 41 401 ,04 € à la MEF et de 117 610,40 € au BIE.

Sur cette base, il est proposé d'accorder un premier versement à ces deux associations (montant arrondi) :

- 58 805 € pour le BIE ;
- 20 700 € pour la MEF.

Le montant définitif des subventions 2014 sera arrêté lors du vote du projet de budget 2014.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur HELLAL,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 2 décembre 2013,

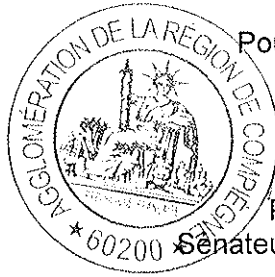
Et après en avoir délibéré,

.../...

AUTORISE un premier versement des subventions suivantes représentant 50% des subventions versées en 2013 (montant arrondi)

- 58 805 € pour le BIE ;
- 20 700 € pour la MEF.

ADOPTÉ PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Monsieur BA ne prend pas part au vote
Et ont, les membres présents, signé après lecture,



Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe Marini
Philippe MARINI

Senateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 19 décembre 2013

FINANCES

16 - APPROBATION DE LA COTISATION POUR LA MISSION LOCALE DU PAYS COMPIEGNOIS ET DU PAYS DES SOURCES POUR L'ANNEE 2014

Le dix neuf décembre deux mille treize à 20h45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des délégués titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Agnès GASTIGER, Jean-Noël GUESNIER, Thérèse-Marie LAMARCHE, Michel LAMORT, Laurent PORTEBOIS, Roland VENDERBURE, Michel LE CARRERES, Jacqueline LIENARD, Joël DUPUY de MERY, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Evelyse GUYOT, Eric HANEN, Nicolas LEDAY, Marie-Christine LEGROS, Sylvie OGER, Christian TELLIER, Philippe TRINCHEZ, Françoise TROUSSELLE, Eric de VALROGER, Richard VELEX, Liliane VEZIER, Anne-Marie VIVÉ, Sadi GUERDIN, Jean-Pierre BETEGNIE, Baudouin GERARD, Jean DESESSART, Jacqueline FERRADINI, Louis PERRIER, Evelyne LE CHAPPELLIER, José SCHAMBERT, Joël COLLET, Bernard HELLAL, Christine MULLER, Marc RESSONS, Jean-Pierre LEBOEUF, Claude GERBAULT, Jean-Claude GRANIER, Stéphane COVILLE, Renza FRESCH, Didier LOYE

Etaient absents remplacés par suppléant :

Marie-Claire GARREAU par Régis de MONTGOLFIER, Marie-France GIBOUT par Jean-François CAUX, Eric VERRIER par Rémi LEMAISTRE, Philippe VALLEE par Eric SELTZER

Ont donné pouvoir :

Yannick LECLERE à Bernard HELLAL

Etaient absents excusés :

Christian NAVARRO, Patrick LESNE

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. ALLIOUX – Directeur par intérim
Mme DUFRESNE – Directrice Pôle Evènementiel LE TIGRE

Monsieur Eric BERTRAND a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 9 décembre 2013
Date d'affichage : 13 décembre 2013

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 47

Nombre de membres en exercice : 50

Nombre de votants : 48

FINANCES

16 - APPROBATION DE LA COTISATION POUR LA MISSION LOCALE DU PAYS COMPIEGNOIS ET DU PAYS DES SOURCES POUR L'ANNEE 2014

La Mission Locale du Pays Compiégnois et du Pays des Sources a la charge de promouvoir les formations professionnelles et d'accompagner les demandeurs d'emploi dans leurs démarches.

Lors du vote du budget principal, le Conseil d'Agglomération décide l'octroi d'une cotisation à la Mission Locale du Pays Compiégnois et du Pays des Sources.

En 2013, la cotisation s'est élevée à 85 000 €. Il est proposé de reporter cette somme au titre de notre participation pour l'année 2014.

Afin de ne pas pénaliser la trésorerie de la Mission Locale il est proposé d'effectuer dès le mois de janvier 2014 un premier versement pour le premier trimestre 2014, correspondant à une fraction de la cotisation prévue, soit 33%. Le solde restant sera versé après le vote du budget principal en avril 2014.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur HELLAL,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du mardi 2 décembre 2013,

Et après en avoir délibéré,

APPROUVE le versement de la cotisation à la Mission Locale du Pays Compiégnois et du Pays des Sources dans les conditions précisées ci-dessus.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,



Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe Marini

Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

S E A N C E D U 19 décembre 2013

FINANCES

17 - GARANTIE D'EMPRUNT AU PROFIT DE LA SA D'HLM DU DEPARTEMENT DE L'OISE POUR L'ACQUISITION DE 4 LOGEMENTS A COMPIEGNE

Le dix neuf décembre deux mille treize à 20h45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des délégués titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Agnès GASTIGER, Jean-Noël GUESNIER, Thérèse-Marie LAMARCHE, Michel LAMORT, Laurent PORTEBOIS, Roland VENDERBURE, Michel LE CARRERES, Jacqueline LIENARD, Joël DUPUY de MERY, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Evelyse GUYOT, Eric HANEN, Nicolas LEDAY, Marie-Christine LEGROS, Sylvie OGER, Christian TELLIER, Philippe TRINCHEZ, Françoise TROUSSELLE, Eric de VALROGER, Richard VELEX, Liliane VEZIER, Anne-Marie VIVÉ, Sadi GUERDIN, Jean-Pierre BETEGNIE, Baudouin GERARD, Jean DESESSART, Jacqueline FERRADINI, Louis PERRIER, Evelyne LE CHAPPELLIER, José SCHAMBERT, Joël COLLET, Bernard HELLAL, Christine MULLER, Marc RESSONS, Jean-Pierre LEBOEUF, Claude GERBAULT, Jean-Claude GRANIER, Stéphane COVILLE, Renza FRESCH, Didier LOYE

Etaient absents remplacés par suppléant :

Marie-Claire GARREAU par Régis de MONTGOLFIER, Marie-France GIBOUT par Jean-François CAUX, Eric VERRIER par Rémi LEMAISTRE, Philippe VALLEE par Eric SELTZER

Ont donné pouvoir :

Yannick LECLERE à Bernard HELLAL

Etaient absents excusés :

Christian NAVARRO, Patrick LESNE

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. ALLIOUX – Directeur par intérim
Mme DUFRESNE – Directrice Pôle Evènementiel LE TIGRE

Monsieur Eric BERTRAND a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 9 décembre 2013
Date d'affichage : 13 décembre 2013

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 47

Nombre de membres en exercice : 50

Nombre de votants : 48

FINANCES

17 - GARANTIE D'EMPRUNT AU PROFIT DE LA SA D'HLM DU DEPARTEMENT DE L'OISE POUR L'ACQUISITION DE 4 LOGEMENTS A COMPIEGNE

La SA HLM du Département de l'Oise va se porter acquéreur, dans le cadre d'une opération dite d'acquisition-amélioration, de 4 logements sis à Compiègne, respectivement rue du Couvent, rue André Malraux, rue des Abbesses et rue de Landshut.

Ces acquisitions seront financées au moyen d'un prêt de type prêt locatif social (PLS) souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et représentant un montant total de 687.591 € (ce prêt est constitué en 3 lignes amortissables sur une durée allant de 40 à 50 années).

La SA HLM du Département de l'Oise sollicite la garantie de l'ARC pour la totalité du montant emprunté.

Ces logements, en raison de leur proximité de l'UTC, seront proposés en priorité à des enseignants ou des personnels de l'UTC et, par ailleurs, pourront faciliter l'accueil des cadres ou techniciens pour les centres de recherche d'INERGY et de BOSTIK, en cours d'implantation sur notre territoire.

Etant rappelé que l'ARC a compétence en matière de garantie d'emprunt au titre de ses statuts, sous l'intitulé « Equilibre social de l'habitat », l'exercice de cette compétence ayant donné lieu, conformément à la loi, à une définition de l'intérêt communautaire en ces termes :

« L'ARC peut accorder sa garantie d'emprunt partielle ou totale :

1 – Pour les opérations de construction, d'acquisition ou d'amélioration de logements réalisées par les organismes d'habitations à loyer modéré.

2 – Pour les opérations de construction, d'acquisition ou d'amélioration de logements bénéficiant d'une subvention de l'Etat ou réalisées avec le bénéfice de prêts aidés par l'Etat ou adossés en tout ou partie à des ressources défiscalisées.

Les opérations susmentionnées doivent présenter un intérêt pour le développement économique et l'essor de la recherche au sein du territoire de l'ARC ».

Dans ces conditions, et compte tenu de la destination des logements dont il s'agit, il vous est proposé d'accorder la garantie d'emprunt sollicitée au profit de la SA d'HLM du Département de l'Oise.

.../...

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur FOUBERT,

Vu le contrat de prêt signé entre la Société Anonyme d'HLM du Département de l'Oise, ci-après l'Emprunteur, et la Caisse des Dépôts et Consignations,

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 2298 du Code Civil,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 2 décembre 2013,

Et après en avoir délibéré,

Article 1 : L'assemblée délibérante de l'Agglomération de la Région de Compiègne accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de **687 591 euros** souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Ce prêt constitué de 3 Lignes et destiné à financer l'acquisition-amélioration de 4 logements située rue du couvent, rue André Malraux, rue des Abbesses et rue de Lands à Compiègne.

Article 2 : Les caractéristiques financières de chaque Ligne du Prêt sont les suivantes :

Ligne du Prêt 1

Ligne du Prêt	PLS 2013
Montant	195 706 euros
Durée de la phase de préfinancement	De 3 à 24 mois
Durée de la phase d'amortissement	40 ans
Périodicité des échéances	Annuelle
Index	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt + 1,11 % <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%</i>
Profil d'amortissement	Amortissement déduit avec intérêts différés : si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés
Modalité de révision	Double révisabilité limitée (DL)
Taux de progressivité des échéances	De 0 % à 0,50 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du livret A) <i>Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 %</i>

Ligne du Prêt 2

Ligne du Prêt	PLS 2013
Montant	171 898 euros
Durée de la phase de préfinancement	De 3 à 24 mois
Durée de la phase d'amortissement	50 ans
Périodicité des échéances	Annuelle
Index	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt + 1,11 % <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%</i>
Profil d'amortissement	Amortissement déduit avec intérêts différés : si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés
Modalité de révision	Double révisabilité limitée (DL)
Taux de progressivité des échéances	De 0 % à 0,50 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du livret A) <i>Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 %</i>

.../...

Ligne du Prêt 3

Ligne du Prêt	CPLS 2013
Montant	319 987 euros
Durée de la phase de préfinancement	De 3 à 24 mois
Durée de la phase d'amortissement	40 ans
Périodicité des échéances	Annuelle
Index	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt + 1,04 % <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%</i>
Profil d'amortissement	Amortissement déduit avec intérêts différés : si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés
Modalité de révision	Double révisabilité limitée (DL)
Taux de progressivité des échéances	De 0 % à 0,50 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du livret A) <i>Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 %</i>

Article 3 : la garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Contrat de prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans le meilleur délai à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Il est précisé que, si la durée de préfinancement retenue par l'Emprunteur est inférieure à douze (12) mois, les intérêts courus pendant cette période sont exigibles au terme de celle-ci et si cette durée est égale ou supérieure à douze (12) mois, les intérêts feront l'objet d'une capitalisation sauf si l'Emprunteur opte pour le paiement des intérêts de la période.

.../...

Article 4 : le Conseil s'engage pendant toute la durée du Contrat de prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,



Philippe Marini

Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

S E A N C E D U 19 décembre 2013

DEVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET EMPLOI

18 - TOURISME – DEMANDE DE CLASSEMENT DE L'OFFICE DE TOURISME DE L'AGGLOMERATION DE COMPIEGNE ET CONVENTION D'OBJECTIFS

Le dix neuf décembre deux mille treize à 20h45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des délégués titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Agnès GASTIGER, Jean-Noël GUESNIER, Thérèse-Marie LAMARCHE, Michel LAMORT, Laurent PORTEBOIS, Roland VENDERBURE, Michel LE CARRERES, Jacqueline LIENARD, Joël DUPUY de MERY, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Evelyse GUYOT, Eric HANEN, Nicolas LEDAY, Marie-Christine LEGROS, Sylvie OGER, Christian TELLIER, Philippe TRINCHEZ, Françoise TROUSSELLE, Eric de VALROGER, Richard VELEX, Liliane VEZIER, Anne-Marie VIVÉ, Sadi GUERDIN, Jean-Pierre BETEGNIE, Baudouin GERARD, Jean DESESSART, Jacqueline FERRADINI, Louis PERRIER, Evelyne LE CHAPPELLIER, José SCHAMBERT, Joël COLLET, Bernard HELLAL, Christine MULLER, Marc RESSONS, Jean-Pierre LEBOEUF, Claude GERBAULT, Jean-Claude GRANIER, Stéphane COVILLE, Renza FRESCH, Didier LOYE

Etaient absents remplacés par suppléant :

Marie-Claire GARREAU par Régis de MONTGOLFIER, Marie-France GIBOUT par Jean-François CAUX, Eric VERRIER par Rémi LEMAISTRE, Philippe VALLEE par Eric SELTZER

Ont donné pouvoir :

Yannick LECLERE à Bernard HELLAL

Etaient absents excusés :

Christian NAVARRO, Patrick LESNE

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. ALLIOUX – Directeur par intérim
Mme DUFRESNE – Directrice Pôle Événementiel LE TIGRE

Monsieur Eric BERTRAND a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 9 décembre 2013
Date d'affichage : 13 décembre 2013

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 47

Nombre de membres en exercice : 50

Nombre de votants : 48

DEVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET EMPLOI

18 - TOURISME – DEMANDE DE CLASSEMENT DE L'OFFICE DE TOURISME DE L'AGGLOMERATION DE COMPIEGNE ET CONVENTION D'OBJECTIFS

Par arrêté préfectoral en date du 10 décembre 2008, l'ARC a repris la compétence « Tourisme » a effet du 1^{er} janvier 2009 et dans ce cadre, une convention a été passée avec l'Office de tourisme de Tourisme de l'Agglomération de Compiègne, association loi 1901, en date du 25 février 2009.

Cette convention d'objectifs doit être actualisée afin de redéfinir, sur une période triennale, les objectifs, les missions et les engagements de chacune des parties (Voir document joint en annexe)

Par ailleurs, les textes relatifs au classement des offices de tourisme qui dataient pour l'essentiel de 1999 se sont révélés au cours du temps de moins en moins en phase avec les nouvelles attentes des clientèles. L'arrêté du 12 novembre 2010 fixe les critères de classement des offices de tourisme en trois catégories, I, II et III – I étant la plus élevée - abrogeant les précédentes normes de classement hiérarchisées en 4 étoiles.

Les offices de tourisme peuvent demander à être classés, le classement restant une démarche volontaire. L'office de Tourisme intercommunal est d'ores et déjà engagé dans une démarche qualité visant à remplir dans un premier temps l'ensemble des critères correspondant à la catégorie II.

L'office de tourisme classé dans la **catégorie II** correspond à une structure de taille moyenne intervenant dans une zone géographique représentative d'un bassin de consommation touristique homogène et cohérent. L'office de tourisme de catégorie II développe une politique de promotion ciblée et met en œuvre des outils d'écoute de la clientèle de nature à améliorer la qualité des services rendus. La structure propose des services variés, de nature à générer des ressources propres.

Il est proposé de déposer pour 2014 un dossier de demande de classement en catégorie II.

Pour les années à venir, une démarche continue d'amélioration de la qualité sera mise en place pour viser la catégorie I.

Le Conseil d'Agglomération,

ENTENDU, le rapport présenté par M LEBOEUF

Vu le code du tourisme, notamment ses articles L. 133-10-1, D.133-20 et suivants,

Vu l'arrêté du 12 novembre 2010 fixant les critères de classement des offices de tourisme modifié,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 2 décembre 2013,

Et après en avoir délibéré,

APPROUVE la convention d'objectifs entre l'ARC et l'association de l'Office de tourisme de Tourisme de l'Agglomération de Compiègne,

.../...

AUTORISE Monsieur le Président de l'ARC à signer cette convention d'objectifs,

APPROUVE la demande de classement en catégorie II présenté par l'Office de Tourisme de l'Agglomération de Compiègne,

AUTORISE Monsieur le Président de l'ARC à signer toutes les pièces afférentes à la demande de classement et à adresser ce dossier au Préfet en application de l'article D. 133-22 du code du tourisme.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,



Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe Marini
Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 19 décembre 2013

DEVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET EMPLOI

19 - PLAN PLURIANNUEL DE REDYNAMISATION DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT (FISAC) – SUBVENTIONS ACCORDEES AUX ENTREPRISES

Le dix neuf décembre deux mille treize à 20h45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des délégués titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Agnès GASTIGER, Jean-Noël GUESNIER, Thérèse-Marie LAMARCHE, Michel LAMORT, Laurent PORTEBOIS, Roland VENDERBURE, Michel LE CARRERES, Jacqueline LIENARD, Joël DUPUY de MERY, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Evelyse GUYOT, Eric HANEN, Nicolas LEDAY, Marie-Christine LEGROS, Sylvie OGER, Christian TELLIER, Philippe TRINCHEZ, Françoise TROUSSELLE, Eric de VALROGER, Richard VELEX, Liliane VEZIER, Anne-Marie VIVÉ, Sadi GUERDIN, Jean-Pierre BETEGNIE, Baudouin GERARD, Jean DESESSART, Jacqueline FERRADINI, Louis PERRIER, Evelyne LE CHAPPELLIER, José SCHAMBERT, Joël COLLET, Bernard HELLAL, Christine MULLER, Marc RESSONS, Jean-Pierre LEBOEUF, Claude GERBAULT, Jean-Claude GRANIER, Stéphane COVILLE, Renza FRESCH, Didier LOYE

Etaient absents remplacés par suppléant :

Marie-Claire GARREAU par Régis de MONTGOLFIER, Marie-France GIBOUT par Jean-François CAUX, Eric VERRIER par Rémi LEMAISTRE, Philippe VALLEE par Eric SELTZER

Ont donné pouvoir :

Yannick LECLERE à Bernard HELLAL

Etaient absents excusés :

Christian NAVARRO, Patrick LESNE

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. ALLIOUX – Directeur par intérim
Mme DUFRESNE – Directrice Pôle Évènementiel LE TIGRE

Monsieur Eric BERTRAND a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 9 décembre 2013
Date d'affichage : 13 décembre 2013

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 47

Nombre de membres en exercice : 50

Nombre de votants : 48

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI

19 - PLAN PLURIANNUEL DE REDYNAMISATION DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT (FISAC) – SUBVENTIONS ACCORDEES AUX ENTREPRISES

Par délibération du 5 juillet 2012, le Conseil d'Agglomération a approuvé la mise en œuvre d'une première tranche du plan pluriannuel d'actions de soutien aux commerces de centres villes et centres bourgs de l'ARC, intégrant les éléments de cadrage définis par l'Etat dans la notification de subvention apportée au titre du Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC).

Cette première tranche comprend en particulier un programme d'actions d'accompagnement aux professionnels destiné à rendre les commerces plus attractifs et accessibles aux personnes à mobilité réduite, tout en contribuant à l'amélioration du cadre urbain (axe 2 du FISAC).

Un fonds « façades- vitrines- accessibilité » a ainsi été mis en place et son règlement intérieur a été approuvé par le conseil d'agglomération du 15 novembre 2012. Ce fonds repose sur un cofinancement du FISAC pour 64 000€, de l'ARC pour 32 000 € et des communes pour 32 000 €.

Le montant des travaux subventionnables a été défini comme suit : a minima de 1 500 € HT et plafonné à 30 000 € HT par entreprise. Le taux de subvention est fixé à 30% (15% FISAC – 7.5% ARC – 7.5% commune).

Un comité de pilotage a été mis en place pour examiner les dossiers de demande de subvention ; il s'est réuni par deux fois en 2013 et a validé les demandes suivantes :

Nom du bénéficiaire	Commune	Montant de l'investissement subventionnable	Montant total de la subvention
LE SOPRANO Ste HRK M KASKOSZ	Compiègne	30 000€	9 000€
LE FOURNIL DE VENETTE M LECLERCQ	Venette	17 440€	5 232€
GILLES COIFFURE Ste Gilles coiffure M DUPONT	Venette	2 114€	634,20€
Olivier Desforges Ste MARTOPALE M HACHET	Compiègne	11 310€	3 393€
TOTAL		60 864€	18 259,20€

.../...

✓ **Dossier SOPRANO – 22 rue Jean LEGENDRE à COMPIEGNE**

Ce projet vise à rendre accessible l'établissement aux personnes à mobilité réduite, rénover la façade, les vitrines, les enseignes, les stores.

Il est proposé d'attribuer une subvention de 9 000,00€ à la société HRK pour une dépense subventionnable de 30 000,00€ HT. Ces 9 000,00€ proviendront pour 4 500,00€ du fonds FISAC, pour 2 250,00€ de l'ARC et pour 2 250,00€ de la commune de COMPIÈGNE.

✓ **Dossier LE FOURNIL de VENETTE– 1 rue André MELENNE à VENETTE**

Ce projet vise à rendre accessible l'établissement aux personnes à mobilité réduite, rénover la façade, les vitrines et l'enseigne.

Il est proposé d'attribuer une subvention de 5 232,00€ à Mr Philippe LECLERCQ pour une dépense subventionnable de 17 440,00€ HT. Ces 5 232,00€ proviendront pour 2 616,00€ du fonds FISAC, pour 1 308,00€ de l'ARC et pour 1 308,00€ de la commune de VENETTE qui a délibéré favorablement sur ce sujet.

✓ **Dossier GILLES COIFFURE– 35 rue de la République à VENETTE**

Ce projet vise à rendre accessible l'établissement aux personnes à mobilité réduite, création d'une pente au niveau du seuil extérieur et changement d'une porte.

Il est proposé d'attribuer une subvention de 634,20€ à la société Gilles coiffure pour une dépense subventionnable de 2 144,00€ HT. Ces 634,20€ proviendront pour 317,10€ du fonds FISAC, pour 158,55€ de l'ARC et pour 158,55€ de la commune de VENETTE qui a délibéré favorablement sur ce sujet.

✓ **Dossier OLIVIER DESFORGES– 22 rue des trois barbeaux à COMPIEGNE**

Ce projet vise à rendre accessible l'établissement aux personnes à mobilité réduite, rénover la façade, les enseignes, les stores.

Il est proposé d'attribuer une subvention de 3 393,00€ à la société MARTOPALE pour une dépense subventionnable de 11 310,00€ HT. Ces 3 393,00€ proviendront pour 1 693,50€ du fonds FISAC, pour 848,25€ de l'ARC et pour 848,25€ de la commune de COMPIÈGNE.

Le Conseil d'Agglomération,

ENTENDU, le rapport présenté par M TRINCHEZ,

Vu l'avis favorable de la Commission de l'Administration et des Finances du 2 décembre 2013,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE, d'attribuer une subvention de 9 000,00€ à la société HRK pour une dépense subventionnable de 30 000,00€ HT. Ces 9 000,00€ proviendront pour 4 500,00€ du fonds FISAC, pour 2 250,00€ de l'ARC et pour 2 250,00€ de la commune de COMPIÈGNE.

DECIDE, d'attribuer une subvention de 5 232,00€ à Mr Philippe LECLERCQ pour une dépense subventionnable de 17 440,00€ HT. Ces 5 232,00€ proviendront pour 2 616,00€ du fonds FISAC, pour 1 308,00€ de l'ARC et pour 1 308,00€ de la commune de VENETTE.

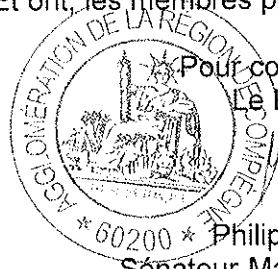
DECIDE, d'attribuer une subvention de 634,20€ à la société Gilles coiffure pour une dépense subventionnable de 2 144,00€ HT. Ces 634,20€ proviendront pour 317,10€ du fonds FISAC, pour 158,55€ de l'ARC et pour 158,55€ de la commune de VENETTE.

DECIDE, d'attribuer une subvention de 3 393,00€ à la société MARTOPALE pour une dépense subventionnable de 11 310,00€ HT. Ces 3 393,00€ proviendront pour 1 693,50€ du fonds FISAC, pour 848,25€ de l'ARC et pour 848,25€ de la commune de COMPIÈGNE.

AUTORISE, Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents afférents à ces dossiers,

PRECISE, que les dépenses sont inscrites au Budget Principal, chapitre 204.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,



Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe Marini
Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 19 décembre 2013

FONCIER - AMENAGEMENT

20 – MARGNY LES COMPIEGNE – HOTEL ZAC DES 2 RIVES

Le dix neuf décembre deux mille treize à 20h45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des délégués titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Agnès GASTIGER, Jean-Noël GUESNIER, Thérèse-Marie LAMARCHE, Michel LAMORT, Laurent PORTEBOIS, Roland VENDERBURE, Michel LE CARRERES, Jacqueline LIENARD, Joël DUPUY de MERY, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Evelyse GUYOT, Eric HANEN, Nicolas LEDAY, Marie-Christine LEGROS, Sylvie OGER, Christian TELLIER, Philippe TRINCHEZ, Françoise TROUSSELLE, Eric de VALROGER, Richard VELEX, Liliane VEZIER, Anne-Marie VIVÉ, Sadi GUERDIN, Jean-Pierre BETEGNIE, Baudouin GERARD, Jean DESESSART, Jacqueline FERRADINI, Louis PERRIER, Evelyne LE CHAPPELLIER, José SCHAMBERT, Joël COLLET, Bernard HELLAL, Christine MULLER, Marc RESSONS, Jean-Pierre LEBOEUF, Claude GERBAULT, Jean-Claude GRANIER, Stéphane COVILLE, Renza FRESCH, Didier LOYE

Etaient absents remplacés par suppléant :

Marie-Claire GARREAU par Régis de MONTGOLFIER, Marie-France GIBOUT par Jean-François CAUX, Eric VERRIER par Rémi LEMAISTRE, Philippe VALLEE par Eric SELTZER

Ont donné pouvoir :

Yannick LECLERE à Bernard HELLAL

Etaient absents excusés :

Christian NAVARRO, Patrick LESNE

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. ALLIOUX – Directeur par intérim
Mme DUFRESNE – Directrice Pôle Evènementiel LE TIGRE

Monsieur Eric BERTRAND a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 9 décembre 2013
Date d'affichage : 13 décembre 2013

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 47

Nombre de membres en exercice : 50

Nombre de votants : 48

FONCIER - AMENAGEMENT

20 – MARGNY LES COMPIEGNE – HOTEL ZAC DES 2 RIVES

Dans le cadre de la commercialisation des terrains de la ZAC des Deux Rives aménagés par l'ARC, et en raison des difficultés du groupe VINCI à proposer une solution viable pour la partie hôtel, le choix a été fait de dissocier cette partie du programme de l'îlot C et de rechercher un investisseur gestionnaire.

La partie logement concernant une emprise foncière d'environ 2 960 m² va être cédée au groupe VINCI dans le cadre d'une délibération prise le 14 novembre dernier.

S'agissant de la partie hôtel, l'emprise foncière concerne environ 1 592 m².

Ces deux emprises peuvent encore faire l'objet d'ajustement de superficie en fonction des deux demandes de permis de construire à déposer.

Suite à différents contacts, trois projets hôteliers ont été présentés à la commission Aménagement et Urbansime du 22 novembre 2013.

Le choix s'est porté sur l'offre de Monsieur FONTAINE, au moyen de la Holding FONTAINE Participation (HFP), pour les raisons suivantes :

- Montant de la charge foncière proposée à hauteur de 550 000 €
- Standard de l'hôtel (4*NN) et capacité d'animation économique,
- Création de 45 emplois environ,
- Qualité architecturale.

La surface SHON réalisée serait de 3 633 m² sous réserve d'ajustement, cette superficie représentant le droit à construire affecté à la dite parcelle.

Le calendrier prévisionnel serait le suivant :

- Conseil du 19 décembre 2013 : délibération autorisant la signature de la promesse de vente et de l'acte authentique de cession avec le candidat retenu selon le programme et le prix ajustés, ainsi que toute pièce afférente à cette affaire
- Mars 2014 : signature de la promesse synallagmatique de vente (compromis)
- Décembre 2014 : régularisation de l'acte authentique de vente.

Le Conseil d'Agglomération,

ENTENDU, le rapport présenté par Monsieur HELLAL,

Vu, l'avis favorable de la Commission de l'Aménagement et de l'Urbanisme en date du 22 novembre 2013,

Vu, l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 2 décembre 2013,

Vu, l'avis des Services Fiscaux,

Et après en avoir délibéré,

.../...

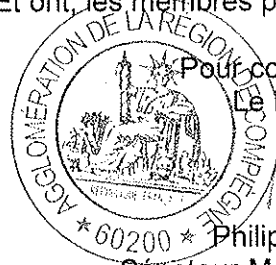
DECIDE, la cession à la HOLDING FONTAINE PARTICIPATION (HFP) de Monsieur Stéphane FONTAINE ou toute structure s'y substituant, une emprise d'environ 1 592 m² sous réserve d'ajustement de surface, identifiée comme partie de l'îlot C dans le dossier de ZAC (issue et/ou à détacher des parcelles AE n° 75 p, 85 p et 157 p) située sur la commune de MARGNY-LES-COMPIEGNE. Sous réserve d'ajustement de surface, le programme défini occupe 3 633 m² de SHON environ. La cession est consentie avec les réserves émises dans les attendus de la présente délibération, au prix de 550 000 euros HT, TVA en sus.

PRECISE, que la régularisation de la promesse synallagmatique de vente devra intervenir avant le 15 avril 2014, étant entendu que la présente délibération cessera de produire ses effets à l'égard de la HOLDING FONTAINE PARTICIPATION (HFP), ou toute autre structure s'y substituant, dès lors que cette dernière n'aura pas réalisé l'acquisition du bien immobilier considéré, selon les conditions définies par le compromis de vente à intervenir.

AUTORISE, Monsieur Le Président ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à cette opération.

PRECISE, que la recette sera inscrite au Budget Aménagement, Chapitre 70.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,



Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe Marini
Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 19 décembre 2013

FONCIER - AMENAGEMENT

21 - MARGNY-LES COMPIEGNE – ZAC DU POLE DE DEVELOPPEMENT DES HAUTS DE MARGNY – AFFECTATION DU BATIMENT DE LA RECYCLERIE

Le dix neuf décembre deux mille treize à 20h45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des délégués titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Agnès GASTIGER, Jean-Noël GUESNIER, Thérèse-Marie LAMARCHE, Michel LAMORT, Laurent PORTEBOIS, Roland VENDERBURE, Michel LE CARRERES, Jacqueline LIENARD, Joël DUPUY de MERY, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Evelyse GUYOT, Eric HANEN, Nicolas LEDAY, Marie-Christine LEGROS, Sylvie OGER, Christian TELLIER, Philippe TRINCHEZ, Françoise TROUSSELLE, Eric de VALROGER, Richard VELEX, Liliane VEZIER, Anne-Marie VIVÉ, Sadi GUERDIN, Jean-Pierre BETEGNIE, Baudouin GERARD, Jean DESESSART, Jacqueline FERRADINI, Louis PERRIER, Evelyne LE CHAPPELLIER, José SCHAMBERT, Joël COLLET, Bernard HELLAL, Christine MULLER, Marc RESSONS, Jean-Pierre LEBOEUF, Claude GERBAULT, Jean-Claude GRANIER, Stéphane COVILLE, Renza FRESCH, Didier LOYE

Etaient absents remplacés par suppléant :

Marie-Claire GARREAU par Régis de MONTGOLFIER, Marie-France GIBOUT par Jean-François CAUX, Eric VERRIER par Rémi LEMAISTRE, Philippe VALLEE par Eric SELTZER

Ont donné pouvoir :

Yannick LECLERE à Bernard HELLAL

Etaient absents excusés :

Christian NAVARRO, Patrick LESNE

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. ALLIOUX – Directeur par intérim
Mme DUFRESNE – Directrice Pôle Evènementiel LE TIGRE

Monsieur Eric BERTRAND a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 9 décembre 2013
Date d'affichage : 13 décembre 2013

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 47

Nombre de membres en exercice : 50

Nombre de votants : 48

FONCIER – AMENAGEMENT

21 - MARGNY-LES COMPIEGNE – ZAC DU POLE DE DEVELOPPEMENT DES HAUTS DE MARGNY – AFFECTATION DU BATIMENT DE LA RECYCLERIE

L'ARC est propriétaire d'un immeuble bâti, sur la ZAC du Pôle du Développement des Hauts de Margny à Margny-Lès-Compiègne, affecté à l'usage de la Recyclerie.

Le bâtiment d'une surface de 1 737 m² ainsi que son terrain d'assiette d'une superficie d'environ 4 702 m², doivent faire l'objet d'un transfert d'actif du Budget Aménagement au Budget Déchets Ménagers.

Ainsi, ce transfert comptable va s'opérer au prix de 260 000 € et va correspondre à une dépense sur le Budget Déchets Ménagers et à une recette pour le Budget Principal.

Le Conseil d'Agglomération,

ENTENDU, le rapport présenté par Monsieur HELLAL,

Vu, l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 2 décembre 2013,

Vu, l'avis des Services Fiscaux,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE, d'affecter l'immeuble de la Recyclerie et le terrain attenant au Budget Déchets Ménagers et d'opérer le transfert d'actif précisé ci-dessus,

AUTORISE, Monsieur le Président ou son représentant à passer les écritures comptables correspondantes.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,



Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 19 décembre 2013

FONCIER - AMENAGEMENT

22 – MARGNY-LES-COMPIEGNE – BAIL EMPHYTEOTIQUE ENTRE L'EPFLO ET L'OPAC DE L'OISE

Le dix neuf décembre deux mille treize à 20h45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des délégués titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Agnès GASTIGER, Jean-Noël GUESNIER, Thérèse-Marie LAMARCHE, Michel LAMORT, Laurent PORTEBOIS, Roland VENDERBURE, Michel LE CARRERES, Jacqueline LIENARD, Joël DUPUY de MERY, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Evelyse GUYOT, Eric HANEN, Nicolas LEDAY, Marie-Christine LEGROS, Sylvie OGER, Christian TELLIER, Philippe TRINCHEZ, Françoise TROUSSELLE, Eric de VALROGER, Richard VELEX, Liliane VEZIER, Anne-Marie VIVÉ, Sadi GUERDIN, Jean-Pierre BETEGNIE, Baudouin GERARD, Jean DESESSART, Jacqueline FERRADINI, Louis PERRIER, Evelyne LE CHAPPELLIER, José SCHAMBERT, Joël COLLET, Bernard HELLAL, Christine MULLER, Marc RESSONS, Jean-Pierre LEBOEUF, Claude GERBAULT, Jean-Claude GRANIER, Stéphane COVILLE, Renza FRESCH, Didier LOYE

Etaient absents remplacés par suppléant :

Marie-Claire GARREAU par Régis de MONTGOLFIER, Marie-France GIBOUT par Jean-François CAUX, Eric VERRIER par Rémi LEMAISTRE, Philippe VALLEE par Eric SELTZER

Ont donné pouvoir :

Yannick LECLERE à Bernard HELLAL

Etaient absents excusés :

Christian NAVARRO, Patrick LESNE

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. ALLIOUX – Directeur par intérim
Mme DUFRESNE – Directrice Pôle Evènementiel LE TIGRE

Monsieur Eric BERTRAND a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 9 décembre 2013
Date d'affichage : 13 décembre 2013

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 47

Nombre de membres en exercice : 50

Nombre de votants : 48

FONCIER - AMENAGEMENT

22 - MARGNY-LES-COMPIEGNE – BAIL EMPHYTEOTIQUE ENTRE L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER LOCAL DE L'OISE (EPFLO) ET L'OPAC DE L'OISE

Dans le cadre du Programme d'Action Foncière signé entre l'ARC et l'EPFLO, ce dernier s'est porté acquéreur d'un terrain sis avenue de la République à Margny-Lès-Compiègne, en vue de permettre la réalisation des objectifs du Plan Local de l'Habitat de l'ARC.

Cette emprise cadastrée AB n°318 d'une superficie de 8 195 m², a été acquise au prix de 600 000 €, majorés de frais de notaire pour un montant de 7 655,46 €.

Elle est destinée à la réalisation d'un programme de 28 logements locatifs sociaux financés au minimum à 70% en PLUS et PLAI. L'OPAC de L'Oise a été désigné par la commune de Margny-Lès-Compiègne pour la réalisation de ce programme.

Les travaux doivent démarrer dès le début 2014.

C'est dans ce contexte que sont soumis à l'approbation des élus :

- Le transfert partiel de la convention de portage foncier au profit de l'OPAC de l'OISE et la signature d'un avenant n° 3 au Programme d'Action Foncière de l'ARC sur le bien précité.

- La conclusion d'un bail emphytéotique avec l'OPAC de l'Oise, portant cette emprise d'environ 8 195 m², ce qui permettra la construction de 28 logements locatifs sociaux. Dans le cadre de ce montage l'EPFLO restera, pendant une durée maximale de 60 ans, propriétaire du foncier. En contrepartie, l'OPAC de l'Oise versera à l'EPFLO un loyer annuel estimé à 6 076,55 €, correspondant à 1% du coût brut d'acquisition conformément à la fiche de calcul ci-annexée. Au terme du bail emphytéotique, le bailleur social s'engage à racheter le foncier au coût brut d'acquisition soit 607 655,46 €.

Le Conseil d'Agglomération,

ENTENDU, le rapport présenté par Madame MULLER,

Vu, l'avis favorable de la Commission de l'Aménagement et de l'Urbanisme en date du 22 novembre 2013,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 2 décembre 2013,

Et après en avoir délibéré,

APPROUVE le transfert partiel de la convention de portage foncier au profit de l'OPAC de l'OISE et la signature d'un avenant n° 3 au programme d'actions foncières de l'ARC.

DECIDE que ce point sera inscrit dans un avenant n° 3 au programme d'actions foncières CA EPFLO-2009 06/11-5, celui-ci portera sur le transfert de la convention de portage foncier correspondant à l'emprise cadastrée section AB n° 318, d'une superficie d'environ 8 195 m² et sise avenue de la République à Margny-Lès-Compiègne au profit de l'OPAC de l'Oise.

APPROUVE la conclusion d'un bail emphytéotique avec l'OPAC de l'Oise, sachant qu'il emporte obligation de mettre en œuvre le programme de construction de 28 logements locatifs sociaux financés au minimum à 70% en PLUS et PLAI et ce conformément au permis de construire n° 060 38212T0015, délivré le 24 mai 2013 à l'OPAC de l'Oise, et dans le respect des conditions financières et calendaires décrites ci-avant.

DECIDE que dans le cadre de ce montage, l'EPFLO, en vertu du bail emphytéotique, restera, pendant une durée maximale de 60 ans, propriétaire de ce foncier

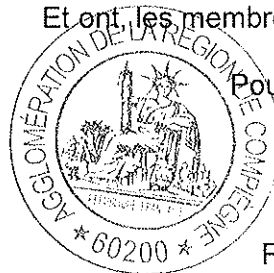
DECIDE que, conformément aux clauses générales de portage des biens annexées au règlement intérieur de l'EPFLO, et par éventuelle dérogation à l'évaluation de France Domaine, le preneur versera à l'établissement une redevance annuelle de 6 076,55 €, correspondant à 1% du coût brut d'acquisition calculé conformément à la fiche ci-annexée.

DECIDE que le bail emphytéotique portera engagement par le bailleur social de racheter le foncier, au terme du bail, au coût brut d'acquisition, soit 607 655,46 € HT

DECIDE que ce bail emportera exonération du paiement des frais d'ingénierie et d'actualisation de l'EPFLO,

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, tous les documents relatifs à la constitution de ce dossier, et notamment l'avenant n° 3 au Programme d'Action Foncière conclu avec l'EPFLO conformément aux attendus des présentes,

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,



Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe Marini
Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne

Margny-les-Compiègne
824, avenue de la République

Pour mémoire Coût brut d'acquisition

Prix d'acquisition 24/01/2012	8195 m2	600 000,00 €
Frais d'acte		7 655,46 €
Soit Coût brut d'acquisition		607 655,46 €

Modalités cession à l'OPH "OPAC de l'Oise" à l'issue du bail

Prix de cession emprise à la SA	4463 m2	600 000,00 €
Prorata frais d'acte	100%	7 655,46 €
Soit Coût brut de cession à l'OPH "OPAC de l'Oise" € estimé		607 655,46 €

(le régime de soumission à la TVA sera déterminé lors de la vente
considérant la qualité d'assujetti du vendeur et la qualité du bien, en fonction
du régime de taxation, et des taux qui seront en vigueur)*

Conditions de portage : exonération de frais de portage et d'ingénierie

Redevance annuelle du bail emphytéotique (estimée)

Coût brut d'acquisition (a)	607 655,46 €
Redevance annuelle = 1% de a par an non soumis à TVA	6 076,55 €

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

S E A N C E D U 19 décembre 2013

FONCIER - AMENAGEMENT

23 - CHOISY-AU-BAC – APPROBATION DU DOSSIER DE REALISATION DE LA ZAC DU MAUBON

Le dix neuf décembre deux mille treize à 20h45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des délégués titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Agnès GASTIGER, Jean-Noël GUESNIER, Thérèse-Marie LAMARCHE, Michel LAMORT, Laurent PORTEBOIS, Roland VENDERBURE, Michel LE CARRERES, Jacqueline LIENARD, Joël DUPUY de MERY, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Evelyse GUYOT, Eric HANEN, Nicolas LEDAY, Marie-Christine LEGROS, Sylvie OGER, Christian TELLIER, Philippe TRINCHEZ, Françoise TROUSSELLE, Eric de VALROGER, Richard VELEX, Liliane VEZIER, Anne-Marie VIVÉ, Sadi GUERDIN, Jean-Pierre BETEGNIE, Baudouin GERARD, Jean DESESSART, Jacqueline FERRADINI, Louis PERRIER, Evelyne LE CHAPPELLIER, José SCHAMBERT, Joël COLLET, Bernard HELLAL, Christine MULLER, Marc RESSONS, Jean-Pierre LEBOEUF, Claude GERBAULT, Jean-Claude GRANIER, Stéphane COVILLE, Renza FRESCH, Didier LOYE

Etaient absents remplacés par suppléant :

Marie-Claire GARREAU par Régis de MONTGOLFIER, Marie-France GIBOUT par Jean-François CAUX, Eric VERRIER par Rémi LEMAISTRE, Philippe VALLEE par Eric SELTZER

Ont donné pouvoir :

Yannick LECLERE à Bernard HELLAL

Etaient absents excusés :

Christian NAVARRO, Patrick LESNE

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. ALLIOUX – Directeur par intérim
Mme DUFRESNE – Directrice Pôle Evènementiel LE TIGRE

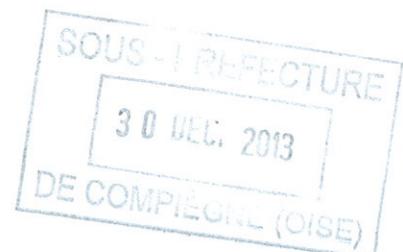
Monsieur Eric BERTRAND a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 9 décembre 2013
Date d'affichage : 13 décembre 2013

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 47

Nombre de membres en exercice : 50

Nombre de votants : 48



FONCIER – AMENAGEMENT

23 - CHOISY-AU-BAC – APPROBATION DU DOSSIER DE REALISATION DE LA ZAC DU MAUBON

Confrontée à une démographie en baisse et à un territoire urbanisable fortement limité par la forêt domaniale et les zones inondables, la commune de CHOISY AU BAC souhaite développer un nouveau quartier dans le cadre d'une procédure de « Zone d'Aménagement Concerté ». Différentes études conduites depuis 2005 ont démontré la faisabilité d'une opération d'aménagement, réalisable par phases successives, sur un périmètre d'environ 20 hectares. Cette opération préservera les boisements du secteur nord du Maubon, et intégrera les contraintes de l'Atlas des Zones Inondables tout en gardant pour la commune la possibilité d'un accès routier à terme à la route départementale.

Par délibération du 28 mai 2010, le Conseil d'Agglomération a approuvé la création d'une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) ouvrant la phase opérationnelle de ce nouveau quartier du Maubon, sur le territoire de la Commune de CHOISY AU BAC.

Par délibération en date du 05 juillet 2012, le Conseil d'Agglomération a confirmé à Monsieur le Préfet sa demande de déclaration d'utilité publique, permettant ainsi l'obtention d'un arrêté de DUP du projet d'aménagement du Maubon en date du 24 septembre 2012. L'EPFLO suit, pour le compte de l'ARC, cette procédure qui est entrée dans une phase judiciaire permettant ainsi l'acquisition des derniers terrains non encore maîtrisés courant 2014.

Cette opération d'aménagement à vocation résidentielle et d'équipements publics comptera environ 200 logements permettant une diversité de l'offre d'habitat (34% de logements locatifs sociaux et 11 % en accession maîtrisée).

De façon à être en mesure de valoriser au mieux les superficies non inondables de la commune en y créant des logements, le projet prévoit la relocalisation du club de football sur une zone faiblement inondable. En l'état actuel des études, le coût de ce déplacement est estimé à 1 766 620 € HT, mais il pourrait être optimisé après concertation avec les utilisateurs et la commune. Cette concertation pourrait s'ouvrir dans une logique de mutualisation avec d'autres équipements sportifs. Il est à noter que cette dépense est intégrée au bilan de ZAC au titre de la libération du foncier, et qu'une subvention d'environ 400 000 € HT pourra être sollicitée pour le déplacement des installations du club de football.

A ce stade, le bilan financier prévisionnel de cette opération fait apparaître un montant total de dépenses de 10 087 569 € HT et de recettes de 9 534 408 € HT, se traduisant par un déficit financier d'opération de 553 161 € HT. Il est précisé que ce déficit intègre le coût de déplacement des terrains de football. Il convient également de mentionner la participation de l'ARC à hauteur de 357 000 € HT pour la construction de logements locatifs sociaux et en accession sociale.

.../...

Conformément à l'article R311-7 du code de l'urbanisme, le dossier de réalisation, ci-joint, comprend :

- a) Le projet de programme des équipements publics à réaliser dans la zone ;
- b) Le projet de programme global des constructions à réaliser dans la zone ;
- c) Les modalités prévisionnelles de financement de l'opération d'aménagement, échelonnées dans le temps.

Le Conseil d'Agglomération,

ENTENDU, le rapport présenté par Monsieur MARINI,

Vu, l'avis favorable de la Commission de l'Aménagement et de l'Urbanisme en date du 22 novembre 2013,

Vu, l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 2 décembre 2013,

Et après en avoir délibéré,

APPROUVE, le dossier de réalisation et le programme des équipements publics de la ZAC du Maubon ci-annexé,

PRECISE, que conformément aux articles R311-5 et R311-9 du code de l'urbanisme, la présente délibération sera affichée pendant un mois en mairie de CHOISY AU BAC et au siège de l'ARC, fera l'objet d'une mention dans un journal diffusé dans le département, sera en outre publiée au recueil des actes administratifs mentionné à l'article R5211-41 du code général des collectivités territoriales,

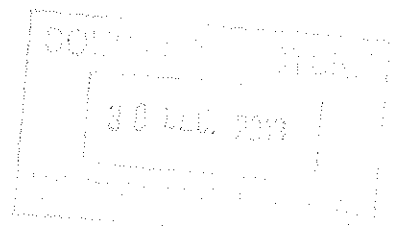
AUTORISE, Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes pièces et documents afférents à ce dossier.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,



Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe Marini
Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

S E A N C E D U 19 décembre 2013

FONCIER - AMENAGEMENT

24 – CHOISY AU BAC – ZAC DU MAUBON – ACQUISITION DE PLUSIEURS PARCELLES APPARTENANT A L'EPFLO

Le dix neuf décembre deux mille treize à 20h45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des délégués titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Agnès GASTIGER, Jean-Noël GUESNIER, Thérèse-Marie LAMARCHE, Michel LAMORT, Laurent PORTEBOIS, Roland VENDERBURE, Michel LE CARRERES, Jacqueline LIENARD, Joël DUPUY de MERY, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Evelyse GUYOT, Eric HANEN, Nicolas LEDAY, Marie-Christine LEGROS, Sylvie OGER, Christian TELLIER, Philippe TRINCHEZ, Françoise TROUSSELLE, Eric de VALROGER, Richard VELEX, Liliane VEZIER, Anne-Marie VIVÉ, Sadi GUERDIN, Jean-Pierre BETEGNIE, Baudouin GERARD, Jean DESESSART, Jacqueline FERRADINI, Louis PERRIER, Evelyne LE CHAPPELLIER, José SCHAMBERT, Joël COLLET, Bernard HELLAL, Christine MULLER, Marc RESSONS, Jean-Pierre LEBOEUF, Claude GERBAULT, Jean-Claude GRANIER, Stéphane COVILLE, Renza FRESCH, Didier LOYE

Etaient absents remplacés par suppléant :

Marie-Claire GARREAU par Régis de MONTGOLFIER, Marie-France GIBOUT par Jean-François CAUX, Eric VERRIER par Rémi LEMAISTRE, Philippe VALLEE par Eric SELTZER

Ont donné pouvoir :

Yannick LECLERE à Bernard HELLAL

Etaient absents excusés :

Christian NAVARRO, Patrick LESNE

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. ALLIOUX – Directeur par intérim
Mme DUFRESNE – Directrice Pôle Evènementiel LE TIGRE

Monsieur Eric BERTRAND a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 9 décembre 2013
Date d'affichage : 13 décembre 2013

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 47

Nombre de membres en exercice : 50

Nombre de votants : 48

FONCIER - AMENAGEMENT

24 – CHOISY AU BAC – ZAC DU MAUBON – ACQUISITION DE PLUSIEURS PARCELLES APPARTENANT A L'EPFLO

Dans le cadre de l'aménagement de la ZAC du MAUBON sur la Commune de CHOISY AU BAC, lieudit « Le MAUBON », l'EPFLO a été chargé d'acquérir, via le Programme d'Action Foncière, un ensemble de parcelles afin de permettre l'aménagement de la future ZAC. Il convient aujourd'hui que ces parcelles soient cédées à l'ARC dans le cadre de la phase 1a du projet.

Il s'agit des parcelles suivantes :

Anciens propriétaires	Date d'acquisition	Références cadastrales	Surface en m2	Prix d'acquisition	Frais actes	
M DE MONTARBY	27/01/2012	AQ 45 & AR 27	6 690	96 723,00 €	1 798,51 €	
Mme BARBAT DU CLOSEL	07/06/2012	AR 28	4 570	37 000,00 €	1 259,44 €	
Total acquisitions 2012			11 260	133 723,00 €	3 057,95 €	136 780,95 €
Consorts JUSTICE (frais d'actes estimés)	17/05/2013	AQ 44 et AR 24	1 142	10 312,26 €	375,00 €	
Total acquisitions 2013			1 142	10 312,26 €	375,00 €	10 687,26 €
Total coût brut d'acquisition 2012/2013			12 402	144 035,26 €	3 807,95 €	147 468,21 €

Ces parcelles sont libres de toute location.

L'acquisition de la phase 1a du projet pourrait se faire à hauteur de 147 468,21€, conformément à l'estimation domaniale, et aux stipulations contractuelles du Programme d'Action Foncière, soit un total, sous réserve d'ajustement de surface, de 12 402 m².

De plus, et selon les mêmes dispositions, il convient d'indiquer qu'un montant de 5 161,39 € HT, égal à 3,5 % du cout brut d'acquisition correspondant aux frais d'ingénierie, ainsi qu'un montant de 2735,62 € HT, égal à 1% du cout brut d'acquisition/an pour les acquisitions réalisées en 2012, et 106,87 € HT pour les acquisitions réalisées en 2013, et correspondant aux frais de réactualisation, devront être versés à l'EPFLO par l'ARC, indépendamment de la cession des parcelles énoncées ci-dessus.

Le Conseil d'agglomération,

ENTENDU, le rapport présenté par *Madame LAMACHE*,

Vu, l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 2 décembre 2013,

Vu, l'avis des Services Fiscaux,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE, l'acquisition par l'ARC d'un ensemble de parcelles, désignées ci-avant, sises à CHOISY AU BAC et correspondant à la phase 1a du projet d'aménagement du Maubon, pour une superficie de 12402 m². Cette acquisition se fera auprès de l'EPFLO pour un montant de 147.468,21 €, et avec versement de frais divers pour un montant total d'environ 8.003,88 €.

AUTORISE, Monsieur Le Président ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à cette acquisition.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,



Pour copie conforme,
Le Président,

[Signature]
Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

S E A N C E D U 19 décembre 2013

FONCIER – AMENAGEMENT

25 - VENETTE – PARC D'ACTIVITES DU BOIS DE PLAISANCE - ACQUISITION D'UN TERRAIN APPARTENANT A LA COMMUNE DE VENETTE

Le dix neuf décembre deux mille treize à 20h45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des délégués titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Agnès GASTIGER, Jean-Noël GUESNIER, Thérèse-Marie LAMARCHE, Michel LAMORT, Laurent PORTEBOIS, Roland VENDERBURE, Michel LE CARRERES, Jacqueline LIENARD, Joël DUPUY de MERY, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Evelyse GUYOT, Eric HANEN, Nicolas LEDAY, Marie-Christine LEGROS, Sylvie OGER, Christian TELLIER, Philippe TRINCHEZ, Françoise TROUSSELLE, Eric de VALROGER, Richard VELEX, Liliane VEZIER, Anne-Marie VIVÉ, Sadi GUERDIN, Jean-Pierre BETEGNIE, Baudouin GERARD, Jean DESESSART, Jacqueline FERRADINI, Louis PERRIER, Evelyne LE CHAPPELLIER, José SCHAMBERT, Joël COLLET, Bernard HELLAL, Christine MULLER, Marc RESSONS, Jean-Pierre LEBOEUF, Claude GERBAULT, Jean-Claude GRANIER, Stéphane COVILLE, Renza FRESCH, Didier LOYE

Etaient absents remplacés par suppléant :

Marie-Claire GARREAU par Régis de MONTGOLFIER, Marie-France GIBOUT par Jean-François CAUX, Eric VERRIER par Rémi LEMAISTRE, Philippe VALLEE par Eric SELTZER

Ont donné pouvoir :

Yannick LECLERE à Bernard HELLAL

Etaient absents excusés :

Christian NAVARRO, Patrick LESNE

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. ALLIOUX – Directeur par intérim
Mme DUFRESNE – Directrice Pôle Evènementiel LE TIGRE

Monsieur Eric BERTRAND a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 9 décembre 2013
Date d'affichage : 13 décembre 2013

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 47

Nombre de membres en exercice : 50

Nombre de votants : 48

FONCIER – AMENAGEMENT

25 - VENETTE – PARC D'ACTIVITES DU BOIS DE PLAISANCE - ACQUISITION D'UN TERRAIN APPARTENANT A LA COMMUNE DE VENETTE

La commune de Venette a accepté de lancer une procédure de « bien sans maître » en vue d'acquérir une parcelle sans propriétaire connu cadastrée section ZI n° 261 d'une superficie de 7 730 m². Cette procédure relève exclusivement des prérogatives de la commune. L'ensemble des mesures de publication et d'affichage ont été effectuées pendant six mois. Aucun propriétaire ne s'étant manifesté, la commune a pu intégrer la propriété dans son domaine privé.

De son côté, la société INERGY a sollicité l'ARC afin d'acquérir du terrain complémentaire en vue notamment de réaliser des places de stationnement. Une partie de la parcelle ZI n° 261 est incluse dans ce périmètre d'extension.

La commune a accepté de céder à l'euro symbolique cette parcelle. A la demande de celle-ci, les frais de procédure et notariés lui seront remboursés.

Le Conseil d'Agglomération,

ENTENDU, le rapport présenté par Madame FRESCH,

Vu, l'avis favorable de la Commission de l'Aménagement et de l'Urbanisme en date du 22 novembre 2013,

Vu, l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 2 décembre 2013,

Vu, l'avis des Services Fiscaux,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE, l'acquisition auprès de la commune de Venette de la parcelle, sise à Venette, lieudit « Chemin Croissant » cadastrée section ZI n° 261 d'une superficie de 7 730 m² à l'euro symbolique,

PRECISE, que, s'agissant d'un bien acquis par la commune de Venette au terme d'une procédure de Bien sans maître, les frais de la procédure et d'acte notariés seront remboursés à la commune de Venette,

AUTORISE, Monsieur Le Président ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à cette opération.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,



Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe Marini
Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

S E A N C E D U 19 décembre 2013

FONCIER – AMENAGEMENT

26 - VENETTE – PARC D'ACTIVITES DU BOIS DE PLAISANCE - EXTENSION SOCIETE INERGY – REALISATION D'UN DIAGNOSTIC ARCHEOLOGIQUE

Le dix neuf décembre deux mille treize à 20h45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des délégués titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Agnès GASTIGER, Jean-Noël GUESNIER, Thérèse-Marie LAMARCHE, Michel LAMORT, Laurent PORTEBOIS, Roland VENDERBURE, Michel LE CARRERES, Jacqueline LIENARD, Joël DUPUY de MERY, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Evelyse GUYOT, Eric HANEN, Nicolas LEDAY, Marie-Christine LEGROS, Sylvie OGER, Christian TELLIER, Philippe TRINCHEZ, Françoise TROUSSELLE, Eric de VALROGER, Richard VELEX, Liliane VEZIER, Anne-Marie VIVÉ, Sadi GUERDIN, Jean-Pierre BETEGNIE, Baudouin GERARD, Jean DESESSART, Jacqueline FERRADINI, Louis PERRIER, Evelyne LE CHAPPELLIER, José SCHAMBERT, Joël COLLET, Bernard HELLAL, Christine MULLER, Marc RESSONS, Jean-Pierre LEBOEUF, Claude GERBAULT, Jean-Claude GRANIER, Stéphane COVILLE, Renza FRESCH, Didier LOYE

Etaient absents remplacés par suppléant :

Marie-Claire GARREAU par Régis de MONTGOLFIER, Marie-France GIBOUT par Jean-François CAUX, Eric VERRIER par Rémi LEMAISTRE, Philippe VALLEE par Eric SELTZER

Ont donné pouvoir :

Yannick LECLERE à Bernard HELLAL

Etaient absents excusés :

Christian NAVARRO, Patrick LESNE

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. ALLIOUX – Directeur par intérim
Mme DUFRESNE – Directrice Pôle Evènementiel LE TIGRE

Monsieur Eric BERTRAND a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 9 décembre 2013
Date d'affichage : 13 décembre 2013

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 47

Nombre de membres en exercice : 50

Nombre de votants : 48

FONCIER – AMENAGEMENT

26 - VENETTE – PARC D'ACTIVITES DU BOIS DE PLAISANCE - EXTENSION SOCIETE INERGY – REALISATION D'UN DIAGNOSTIC ARCHEOLOGIQUE

Dans le cadre du projet d'extension de l'entreprise INERGY AUTOMOTIVE SYSTEMS, l'ARC a interrogé le Service Régional de l'Archéologie de la DRAC quant à la sensibilité archéologique du site avant de solliciter une demande de diagnostic archéologique de l'emprise correspondant à l'extension de l'entreprise.

La réalisation d'un diagnostic devrait être prescrite très prochainement par le Préfet de la Région Picardie.

Les investigations porteront sur une superficie de 15.698m² et seront soumises à redevance archéologique établie sur un ratio de 0,53€/m² soit un montant prévisionnel de 8.320 € sous réserve d'ajustement de la surface de terrain ou de l'augmentation du prix du m² de la redevance. Le diagnostic devrait avoir lieu au début de l'année 2014.

Le Conseil d'Agglomération,

ENTENDU, le rapport présenté par M. COVILLE,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE, de saisir la DRAC pour réaliser le diagnostic archéologique des terrains de la future extension de l'entreprise INERGY AUTOMOTIVES SYSTEMS,

AUTORISE, Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents afférents à ce dossier,

PRECISE, que la dépense sera inscrite au Budget Aménagement, chapitre 011.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,



Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

S E A N C E D U 19 décembre 2013

FONCIER – AMENAGEMENT

27 - CLAIROIX – REQUALIFICATION DU CENTRE BOURG – PORTAGE FONCIER ET LANCEMENT D'UNE ETUDE – MODIFICATION DES MODALITES DE PAIEMENT

Le dix neuf décembre deux mille treize à 20h45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des délégués titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Agnès GASTIGER, Jean-Noël GUESNIER, Thérèse-Marie LAMARCHE, Michel LAMORT, Laurent PORTEBOIS, Roland VENDERBURE, Michel LE CARRERES, Jacqueline LIENARD, Joël DUPUY de MERY, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Evelyse GUYOT, Eric HANEN, Nicolas LEDAY, Marie-Christine LEGROS, Sylvie OGER, Christian TELLIER, Philippe TRINCHEZ, Françoise TROUSSELLE, Eric de VALROGER, Richard VELEX, Liliane VEZIER, Anne-Marie VIVÉ, Sadi GUERDIN, Jean-Pierre BETEGNIE, Baudouin GERARD, Jean DESESSART, Jacqueline FERRADINI, Louis PERRIER, Evelyne LE CHAPPELLIER, José SCHAMBERT, Joël COLLET, Bernard HELLAL, Christine MULLER, Marc RESSONS, Jean-Pierre LEBOEUF, Claude GERBAULT, Jean-Claude GRANIER, Stéphane COVILLE, Renza FRESCH, Didier LOYE

Etaient absents remplacés par suppléant :

Marie-Claire GARREAU par Régis de MONTGOLFIER, Marie-France GIBOUT par Jean-François CAUX, Eric VERRIER par Rémi LEMAISTRE, Philippe VALLEE par Eric SELTZER

Ont donné pouvoir :

Yannick LECLERE à Bernard HELLAL

Etaient absents excusés :

Christian NAVARRO, Patrick LESNE

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. ALLIOUX – Directeur par intérim
Mme DUFRESNE – Directrice Pôle Evènementiel LE TIGRE

Monsieur Eric BERTRAND a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 9 décembre 2013
Date d'affichage : 13 décembre 2013

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 47

Nombre de membres en exercice : 50

Nombre de votants : 48

FONCIER – AMENAGEMENT

27 - CLAIROIX – REQUALIFICATION DU CENTRE BOURG – PORTAGE FONCIER ET LANCEMENT D'UNE ETUDE – MODIFICATION DES MODALITES DE PAIEMENT

Par délibération du 3 octobre 2013, votre assemblée a décidé l'acquisition du bien de Monsieur Jacques DECHASSE sis 2 rue du Général de Gaulle cadastré section AH n° 103,164,165,197,199,202 et 268 d'une superficie totale de 1 407 m², par l'ARC, en lieu et place de la commune de Clairoix. Cette acquisition a pour objectif de permettre à la commune de redynamiser le centre bourg.

Le bien a été estimé par les domaines au prix de 250 000 euros.

Au regard des dépenses déjà engagées par le budget principal, les modalités de paiement suivantes ont été définies avec Monsieur Bruno DECHASSE :

- Un versement d'un montant de 30 000 euros à la régularisation de l'acte de vente, qui devrait se concrétiser avant le 31 décembre 2013,
- Le versement du solde soit 220 000 euros avant le 31 mars 2014 sans indexation.

Le Conseil d'Agglomération,

ENTENDU, le rapport présenté par Monsieur PORTEBOIS,

Vu, l'avis favorable de la Commission de l'Aménagement et de l'Urbanisme en date du 22 novembre 2013,

Vu, l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 2 décembre 2013,

Vu, l'avis des Services Fiscaux,

Et après en avoir délibéré,

CONFIRME, l'acquisition de la propriété de Monsieur Jacques DECHASSE, cadastrée AH n° 103,164,165,197,199, 202 et 268 d'une superficie totale de 1 407 m² au prix de 250 000 euros net vendeur.

DECIDE, le versement d'un montant de 30 000 euros à la régularisation de l'acte authentique de cession, soit avant le 31/12/2013.

DECIDE, le versement du solde du prix représentant un montant de 220 000 euros avant le 31/03/2014 sans indexation.

AUTORISE, Monsieur Le Président ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

PRECISE, que la dépense sera inscrite au Budget Principal, Chapitre 70.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,

Le Président,



Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 19 décembre 2013

FONCIER – AMENAGEMENT

28 - COMPIEGNE – QUARTIER HIRSCHAUER – DOSSIER ANRU - VENTE D'UN TERRAIN A L'OPAC

Le dix neuf décembre deux mille treize à 20h45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des délégués titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Agnès GASTIGER, Jean-Noël GUESNIER, Thérèse-Marie LAMARCHE, Michel LAMORT, Laurent PORTEBOIS, Roland VENDERBURE, Michel LE CARRERES, Jacqueline LIENARD, Joël DUPUY de MERY, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Evelyse GUYOT, Eric HANEN, Nicolas LEDAY, Marie-Christine LEGROS, Sylvie OGER, Christian TELLIER, Philippe TRINCHEZ, Françoise TROUSSELLE, Eric de VALROGER, Richard VELEX, Liliane VEZIER, Anne-Marie VIVÉ, Sadi GUERDIN, Jean-Pierre BETEGNIE, Baudouin GERARD, Jean DESESSART, Jacqueline FERRADINI, Louis PERRIER, Evelyne LE CHAPPELLIER, José SCHAMBERT, Joël COLLET, Bernard HELLAL, Christine MULLER, Marc RESSONS, Jean-Pierre LEBOEUF, Claude GERBAULT, Jean-Claude GRANIER, Stéphane COVILLE, Renza FRESCH, Didier LOYE

Etaient absents remplacés par suppléant :

Marie-Claire GARREAU par Régis de MONTGOLFIER, Marie-France GIBOUT par Jean-François CAUX, Eric VERRIER par Rémi LEMAISTRE, Philippe VALLEE par Eric SELTZER

Ont donné pouvoir :

Yannick LECLERE à Bernard HELLAL

Etaient absents excusés :

Christian NAVARRO, Patrick LESNE

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. ALLIOUX – Directeur par intérim
Mme DUFRESNE – Directrice Pôle Evènementiel LE TIGRE

Monsieur Eric BERTRAND a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 9 décembre 2013
Date d'affichage : 13 décembre 2013

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 47

Nombre de membres en exercice : 50

Nombre de votants : 48

FONCIER – AMENAGEMENT

28 - COMPIEGNE – QUARTIER HIRSCHAUER – DOSSIER ANRU - VENTE D'UN TERRAIN A L'OPAC

Votre assemblée a délibéré le 03 octobre 2013 pour acquérir l'emprise de l'ancien site militaire du 25^{ème} RGA, pour une surface d'environ 315 000 m² et le 14 novembre 2013 pour réaliser une première cession à l'OPAC de l'Oise dans le cadre du Projet de Rénovation Urbaine (PRU) de la ville de Compiègne.

Après délivrance du permis de construire, les surfaces de plancher sont maintenant validées. Cela permet de préciser le prix de vente :

- 20 logements en accession à la propriété (14 logements collectifs et 6 maisons), pour une superficie de plancher de 1536,84 m² qui seront vendus à 120 € HT/m² de surface de plancher, soit un prix de vente de 184 420,80 € HT ;
- 43 logements locatifs sociaux, pour une superficie de plancher de 3169,80 m², qui seront vendus à 50 € HT/m² de surface de plancher, soit un prix de vente de 158 490 € HT.

La vente sera réalisée lorsque l'ARC deviendra propriétaire du terrain, fin 2013 début 2014, pour un montant total de 342 910,80 € HT.

Un cahier de limites de prestations, ci-joint, sera également à annexer à l'acte de vente.

Le Conseil d'Agglomération,

ENTENDU, le rapport présenté par Monsieur FOUBERT,

Vu, l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 2 décembre 2013,

Vu, l'avis des Services Fiscaux,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE, la cession par l'ARC au profit de l'OPAC de l'Oise d'un terrain de 7 600 m² sous réserve d'ajustement de surface pour un montant de 342 910,80 € HT sur le quartier Hirschauer à COMPIEGNE, sous réserve de l'acquisition par l'ARC du quartier Hirschauer,

DECIDE, de réaliser la cession aux conditions du cahier de limites de prestation, ci-annexé.

AUTORISE, Monsieur Le Président ou son représentant à signer tous documents relatifs à cette affaire.

PRECISE, que la dépense sera inscrite au Budget Aménagement, chapitre 70.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,

Le Président,



Philippe MARINI

Sénateur-Maire de Compiègne



COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA REGION DE COMPIEGNE

COMPIEGNE

Terrain sur le quartier Hirschauer (ex 25^{ème} RGA)

Le terrain actuel correspond à un ancien site militaire qui a fait l'objet de démolition et d'une dépollution pyrotechnique. Le terrain est livré en l'état.

LIMITES DE PRESTATIONS DE L'AMENAGEUR

	A la charge de l'ARC	A la charge de l'acquéreur
1. BASE VIE		En l'absence de terrain viabilisé, tous les branchements (BT, AEP, EU) et voirie de chantier ainsi que la mise en sécurité du site public
2. BORNAGE	Réalisation du bornage avant réception de la parcelle par le Géomètre Expert.	
3. TERRAIN Préparation du terrain - terrassements		Notamment : débroussaillage, décapage et terrassement nécessaire au projet, clôture du chantier.
4. VOIRIE	Les voies de desserte pour piétons et automobiles dans le secteur public. Les travaux de finition de seront réalisés qu'après la livraison des 63 logements.	Tout chemin ou voirie dans le domaine privé y compris voirie de chantier dans le domaine public et sur la propriété de l'ARC, et son balisage.
5. ASSAINISSEMENT Eaux usées	L'ARC réalise le réseau d'assainissement séparatif sous le domaine public. Pour les 6 maisons individuelles : Une canalisation en grès dans le domaine public Par collectif (trois bâtiments) : un branchement en Ø 160 mm grès, depuis le réseau principal jusqu'en limite de propriété y compris le regard de branchement 40x40. Raccordement des sorties EU par le constructeur après avoir obtenu le certificat de conformité de l'installation prévue.	Tous les travaux de branchement jusqu'aux boîtes en attente et tous travaux modificatifs éventuels de raccordement aux réseaux publics Pas de raccordement sur le réseau d'eaux usées de la future voirie en phase chantier Pour les 6 maisons individuelles : Raccordement sur le collecteur avec création d'un regard de visite éventuel. Par collectif (trois bâtiments) : Raccordement sur les boîtes de branchement en attente.
6. ASSAINISSEMENT Eaux pluviales	L'ARC réalise le réseau d'assainissement séparatif sous le domaine public.	Les eaux pluviales de l'ensemble du domaine privé notamment issues des logements individuels, des logements collectifs, des parkings devront être infiltrées à la parcelle.
7. EAU POTABLE	Réseau principal sous domaine public	Comptage et regard sont à la charge de l'acquéreur.

	A la charge de l'ARC	A la charge de l'acquéreur
	<p>Pour les 6 maisons individuelles : une antenne depuis le réseau principal jusqu'en limite de propriété y compris la prise en charge de la bouche à clé de fermeture de branchement</p> <p>Par collectif (trois bâtiments) : un branchement en Ø 41/50 mm polyéthylène haute densité, série 10 bars, depuis le réseau principal jusqu'en limite de propriété y compris la prise en charge de la bouche à clé de fermeture de branchement.</p>	
8. ELECTRICITE BT	<p>Pour les 6 maisons individuelles mise en place en limite de propriété d'un socle REMBT.</p> <p>Par collectif (trois bâtiments) : mise en place en limite de propriété d'un coffret de branchement</p>	<p>liaison entre le socle REMBT et la desserte des maisons individuelles à la charge de l'acquéreur tableau de comptage et disjoncteurs différentiels 500 mA à la charge du Constructeur</p> <p>liaison entre le socle REMBT et la desserte intérieure du semi-collectif comprenant les coffrets et le téléreport à la charge de l'acquéreur liaison entre les collectifs, tableau de comptage et disjoncteur à la charge de l'acquéreur</p>
9. ELECTRICITE HTA	Réseau général et poste HTA public	
10. GAZ	Réseau général de distribution en moyenne pression sous la voie à créer	Branchement à réaliser auprès de GRDF suivant la puissance souscrite.
11. TELEPHONE	<p>Pour les 6 maisons individuelles : Une LIT en attente depuis le domaine public</p> <p>Par collectif (trois bâtiments) : un branchement avec 3 fourreaux Ø 42/45 mm gris depuis le réseau principal jusqu'en limite de propriété, raccordés dans une chambre LIT.</p>	Tous travaux de branchements et d'installation intérieure au lot privatif.

	A la charge de l'ARC	A la charge de l'acquéreur
12. HAUT DEBIT	Pas de génie civil uniquement des fourreaux en parallèle du réseau FT	Demande et raccordement à faire auprès des opérateurs.
13. ESPACES VERTS, VOIRIES, ECLAIRAGE PUBLIC	Aménagement des voiries, de l'éclairage public et des espaces verts publics uniquement en domaine public	
14. CLOTURES		Les clôtures seront sur le domaine privatif, à la charge de l'acquéreur
15. DEFENSE INCENDIE	L'aménageur garantit 60m ³ /h de défense incendie par l'hydrant installé sur la rue à créer. Réalisation des canalisations et d'un poteau d'incendie sur le futur domaine public	Au-delà des moyens de défense incendie apportés par l'aménageur tel que défini ci-contre, l'acquéreur devra prendre en charge les éventuels besoins complémentaires.

Pour le raccordement aux réseaux divers, l'acquéreur s'adressera aux services ou délégataires compétents.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 19 décembre 2013

FONCIER – AMENAGEMENT

29 – COMPIEGNE – ZAC DU CAMP DE ROYALLIEU – VENTE D'UN TERRAIN A LA VILLE DE COMPIEGNE

Le dix neuf décembre deux mille treize à 20h45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des délégués titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Agnès GASTIGER, Jean-Noël GUESNIER, Thérèse-Marie LAMARCHE, Michel LAMORT, Laurent PORTEBOIS, Roland VENDERBURE, Michel LE CARRERES, Jacqueline LIENARD, Joël DUPUY de MERY, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Evelyse GUYOT, Eric HANEN, Nicolas LEDAY, Marie-Christine LEGROS, Sylvie OGER, Christian TELLIER, Philippe TRINCHEZ, Françoise TROUSSELLE, Eric de VALROGER, Richard VELEX, Liliane VEZIER, Anne-Marie VIVÉ, Sadi GUERDIN, Jean-Pierre BETEGNIE, Baudouin GERARD, Jean DESESSART, Jacqueline FERRADINI, Louis PERRIER, Evelyne LE CHAPPELLIER, José SCHAMBERT, Joël COLLET, Bernard HELLAL, Christine MULLER, Marc RESSONS, Jean-Pierre LEBOEUF, Claude GERBAULT, Jean-Claude GRANIER, Stéphane COVILLE, Renza FRESCH, Didier LOYE

Etaient absents remplacés par suppléant :

Marie-Claire GARREAU par Régis de MONTGOLFIER, Marie-France GIBOUT par Jean-François CAUX, Eric VERRIER par Rémi LEMAISTRE, Philippe VALLEE par Eric SELTZER

Ont donné pouvoir :

Yannick LECLERE à Bernard HELLAL

Etaient absents excusés :

Christian NAVARRO, Patrick LESNE

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. ALLIOUX – Directeur par intérim
Mme DUFRESNE – Directrice Pôle Evènementiel LE TIGRE

Monsieur Eric BERTRAND a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 9 décembre 2013
Date d'affichage : 13 décembre 2013

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 47

Nombre de membres en exercice : 50

Nombre de votants : 48

FONCIER – AMENAGEMENT

29 – COMPIEGNE – ZAC DU CAMP DE ROYALLIEU – VENTE D'UN TERRAIN A LA VILLE DE COMPIEGNE

Lors de sa séance du 29 juin 2007, le Conseil Municipal de COMPIEGNE a décidé de céder, à Monsieur Stéphane GILIBERT, un terrain à bâtir situé sur la ZAC du Camp de Royallieu d'une contenance d'environ 4.587 m², et les droits à construire attachés à ce terrain pour une SHON de 6.880 m², en vue de la réalisation d'une maison pour personnes âgées dépendantes (MAPAD).

Or, une partie du terrain à bâtir appartient encore à ce jour à l'Agglomération de la Région de COMPIEGNE. Il s'agit des parcelles cadastrées section AP n° 105 en totalité d'une superficie de 710 m² et d'une partie de la parcelle AP n° 110 pour une superficie d'environ 440 m², le tout représentant une surface totale de 1 150 m² sous réserve d'ajustement de surface.

La cession pourrait s'effectuer moyennant le prix unitaire de 98,48 €/m², prix conforme à l'estimation domaniale, soit un prix de vente total de 113 252 € H.T., sous réserve d'ajustement de surface.

Le Conseil d'Agglomération,

ENTENDU, le rapport présenté par Monsieur FOUBERT,

Vu, l'avis des Services Fiscaux,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE, la cession par l'ARC au profit de la Ville de COMPIEGNE d'un terrain d'environ 1 150 m² sous réserve d'ajustement de surface pour un montant de 113 252 € HT sur ZAC du Camp de Royallieu,

AUTORISE, Monsieur Le Président ou son représentant à signer tous documents relatifs à cette affaire.

PRECISE, que la recette sera inscrite au Budget Principal, opération 994.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,

Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,

Le Président,



Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 19 décembre 2013

EQUIPEMENT - ENVIRONNEMENT

30 - VIEUX MOULIN – DELEGATION DE SERVICE PUBLIC (DSP) ASSAINISSEMENT : AVENANT DE PROLONGATION

Le dix neuf décembre deux mille treize à 20h45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des délégués titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Agnès GASTIGER, Jean-Noël GUESNIER, Thérèse-Marie LAMARCHE, Michel LAMORT, Laurent PORTEBOIS, Roland VENDERBURE, Michel LE CARRERES, Jacqueline LIENARD, Joël DUPUY de MERY, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Evelyse GUYOT, Eric HANEN, Nicolas LEDAY, Marie-Christine LEGROS, Sylvie OGER, Christian TELLIER, Philippe TRINCHEZ, Françoise TROUSSELLE, Eric de VALROGER, Richard VELEX, Liliane VEZIER, Anne-Marie VIVÉ, Sadi GUERDIN, Jean-Pierre BETEGNIE, Baudouin GERARD, Jean DESESSART, Jacqueline FERRADINI, Louis PERRIER, Evelyne LE CHAPPELLIER, José SCHAMBERT, Joël COLLET, Bernard HELLAL, Christine MULLER, Marc RESSONS, Jean-Pierre LEBOEUF, Claude GERBAULT, Jean-Claude GRANIER, Stéphane COVILLE, Renza FRESCH, Didier LOYE

Etaient absents remplacés par suppléant :

Marie-Claire GARREAU par Régis de MONTGOLFIER, Marie-France GIBOUT par Jean-François CAUX, Eric VERRIER par Rémi LEMAISTRE, Philippe VALLEE par Eric SELTZER

Ont donné pouvoir :

Yannick LECLERE à Bernard HELLAL

Etaient absents excusés :

Christian NAVARRO, Patrick LESNE

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. ALLIOUX – Directeur par intérim
Mme DUFRESNE – Directrice Pôle Evènementiel LE TIGRE

Monsieur Eric BERTRAND a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 9 décembre 2013
Date d'affichage : 13 décembre 2013

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 47

Nombre de membres en exercice : 50

Nombre de votants : 48

EQUIPEMENT - ENVIRONNEMENT

30 - VIEUX MOULIN – DELEGATION DE SERVICE PUBLIC (DSP) ASSAINISSEMENT : AVENANT DE PROLONGATION

Le service assainissement de la commune de Vieux Moulin est délégué à la SAUR depuis le 1^{er} juillet 2002, dans le cadre d'un contrat d'affermage.

Celui-ci a pour objet la collecte, le traitement, et l'évacuation des eaux usées.

Le délégataire actuel assure l'exploitation, l'entretien et le renouvellement des biens, dans le respect des dispositions contractuelles.

Le contrat, ayant une durée fixée à 12 ans, arrive à échéance le 30 juin 2014.

La nouvelle procédure, décidée par délibération du 30 mai 2013 est en cours mais les négociations ne seront pas achevées avant le terme de l'actuel contrat.

Afin de procéder au renouvellement de cette Délégation de Service Public et pour qu'elle se réalise de manière sereine, il est nécessaire de prolonger l'actuel contrat par un avenant d'une durée maximum de 12 mois, sachant que cette prolongation prendra fin dès la conclusion du nouveau contrat d'affermage.

Les conditions financières, ainsi que la redevance assainissement perçue auprès des usagers, resteront inchangées.

Le Conseil d'Agglomération,

ENTENDU le rapport présenté par Monsieur *RESSONS*,

Vu l'avis favorable de la Commission Equipement du 26 novembre 2013,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 02 décembre 2013,

Vu l'avis favorable de la Commission de Délégation de Service Public en date du 10 décembre 2013

Et après en avoir délibéré,

DECIDE de prolonger le contrat actuel de délégation de service public d'assainissement de Vieux Moulin par un avenant jusqu'au 30 juin 2015.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,



Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 19 décembre 2013

EQUIPEMENT - ENVIRONNEMENT

**31 - CHOISY AU BAC – CONSTRUCTION DE LA STATION D'EPURATION :
LANCEMENT DE CONSULTATIONS POUR LES ETUDES COMPLEMENTAIRES ET LES
DEMANDES DE SUBVENTIONS**

Le dix neuf décembre deux mille treize à 20h45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des délégués titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Agnès GASTIGER, Jean-Noël GUESNIER, Thérèse-Marie LAMARCHE, Michel LAMORT, Laurent PORTEBOIS, Roland VENDERBURE, Michel LE CARRERES, Jacqueline LIENARD, Joël DUPUY de MERY, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Evelyse GUYOT, Eric HANEN, Nicolas LEDAY, Marie-Christine LEGROS, Sylvie OGER, Christian TELLIER, Philippe TRINCHEZ, Françoise TROUSSELLE, Eric de VALROGER, Richard VELEX, Liliane VEZIER, Anne-Marie VIVÉ, Sadi GUERDIN, Jean-Pierre BETEGNIE, Baudouin GERARD, Jean DESESSART, Jacqueline FERRADINI, Louis PERRIER, Evelyne LE CHAPPELLIER, José SCHAMBERT, Joël COLLET, Bernard HELLAL, Christine MULLER, Marc RESSONS, Jean-Pierre LEBOEUF, Claude GERBAULT, Jean-Claude GRANIER, Stéphane COVILLE, Renza FRESCH, Didier LOYE

Etaient absents remplacés par suppléant :

Marie-Claire GARREAU par Régis de MONTGOLFIER, Marie-France GIBOUT par Jean-François CAUX, Eric VERRIER par Rémi LEMAISTRE, Philippe VALLEE par Eric SELTZER

Ont donné pouvoir :

Yannick LECLERE à Bernard HELLAL

Etaient absents excusés :

Christian NAVARRO, Patrick LESNE

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. ALLIOUX – Directeur par intérim
Mme DUFRESNE – Directrice Pôle Evènementiel LE TIGRE

Monsieur Eric BERTRAND a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 9 décembre 2013
Date d'affichage : 13 décembre 2013

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 47

Nombre de membres en exercice : 50

Nombre de votants : 48

EQUIPEMENT - ENVIRONNEMENT

31 - CHOISY AU BAC – CONSTRUCTION DE LA STATION D'EPURATION : LANCEMENT DE CONSULTATIONS POUR LES ETUDES COMPLEMENTAIRES ET LES DEMANDES DE SUBVENTIONS

La station d'épuration de Choisy au Bac, qui a été mise en service en 1986, ne permet plus d'assurer un traitement des eaux usées conforme à la réglementation.

Une étude diagnostic a été menée afin de définir les besoins de travaux sur ce système d'assainissement.

Cette étude a montré la nécessité de construire une nouvelle station d'épuration permettant de respecter les normes de traitement notamment pour les phosphates. Elle permettrait également le raccordement et le traitement des eaux usées de la Commune du Plessis Brion.

Pour mener à bien cette opération, il était nécessaire de s'appuyer sur une maîtrise d'œuvre spécifique conformément au Code des Marchés Publics. Après consultation le Bureau d'Etudes IRH a été retenu le 22 mars 2013 pour un montant de 174 750 €HT.

Ce Bureau d'Etudes a également pour mission l'aide aux lancements de consultations et le suivi des études complémentaires, à savoir :

- Etudes géotechniques pour un montant estimatif de 20 000 €HT
- Relevé topographique pour un montant estimatif de 7 000 €HT
- Coordonnateur SPS (Sécurité et Protection de la Santé) pour un montant estimatif de 20 000 €HT
- Contrôleur technique pour un montant estimatif de 25 000 €HT

Le plan de financement est le suivant :

Agence de l'Eau Seine Normandie	40%
ARC	55%
Conseil Général de l'Oise	5%

Il est demandé l'autorisation de lancer des consultations pour ces études et de solliciter l'aide de l'Agence de l'Eau et du Conseil Général.

Le Conseil d'Agglomération,

ENTENDU le rapport présenté par Monsieur GUESNIER,

Vu l'avis favorable de la Commission Equipement du 26 novembre 2013,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 02 décembre 2013,

.../...

Et après en avoir délibéré,

APPROUVE le dossier technique tel que présenté,

AUTORISE le lancement d'une consultation d'entreprises pour les études complémentaires relatives à la construction de la nouvelle station d'épuration de Choisy-au-Bac,

DECIDE de solliciter le concours financier de l'Agence de l'Eau Seine Normandie à hauteur de 40% et du Conseil Général de l'Oise à hauteur de 5%, selon les éléments précisés ci-avant,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer les pièces afférentes à ce dossier

PRECISE que la dépense est prévue au Budget Assainissement, chapitre 20.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,



Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

S E A N C E D U 19 décembre 2013

EQUIPEMENT - ENVIRONNEMENT

32 - AJUSTEMENT DE SURFACE SUR LES MARCHES D'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS : PROPOSITION D'AVENANTS AUX MARCHES

Le dix neuf décembre deux mille treize à 20h45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des délégués titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Agnès GASTIGER, Jean-Noël GUESNIER, Thérèse-Marie LAMARCHE, Michel LAMORT, Laurent PORTEBOIS, Roland VENDERBURE, Michel LE CARRERES, Jacqueline LIENARD, Joël DUPUY de MERY, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Evelyse GUYOT, Eric HANEN, Nicolas LEDAY, Marie-Christine LEGROS, Sylvie OGER, Christian TELLIER, Philippe TRINCHEZ, Françoise TROUSSELLE, Eric de VALROGER, Richard VELEX, Liliane VEZIER, Anne-Marie VIVÉ, Sadi GUERDIN, Jean-Pierre BETEGNIE, Baudouin GERARD, Jean DESESSART, Jacqueline FERRADINI, Louis PERRIER, Evelyne LE CHAPPELLIER, José SCHAMBERT, Joël COLLET, Bernard HELLAL, Christine MULLER, Marc RESSONS, Jean-Pierre LEBOEUF, Claude GERBAULT, Jean-Claude GRANIER, Stéphane COVILLE, Renza FRESCH, Didier LOYE

Etaient absents remplacés par suppléant :

Marie-Claire GARREAU par Régis de MONTGOLFIER, Marie-France GIBOUT par Jean-François CAUX, Eric VERRIER par Rémi LEMAISTRE, Philippe VALLEE par Eric SELTZER

Ont donné pouvoir :

Yannick LECLERE à Bernard HELLAL

Etaient absents excusés :

Christian NAVARRO, Patrick LESNE

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. ALLIOUX – Directeur par intérim
Mme DUFRESNE – Directrice Pôle Evènementiel LE TIGRE

Monsieur Eric BERTRAND a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 9 décembre 2013
Date d'affichage : 13 décembre 2013

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 47

Nombre de membres en exercice : 50

Nombre de votants : 48

EQUIPEMENT - ENVIRONNEMENT

32 – ARC - AJUSTEMENT DE SURFACE SUR LES MARCHES D'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS : PROPOSITION D'AVENANTS AUX MARCHES

Lors de sa séance du 4 octobre 2012, votre assemblée a autorisé le lancement d'un appel d'offres pour la conclusion de marchés publics d'entretien des espaces verts présentant les caractéristiques suivantes :

- Constitution : 4 lots géographiques
- Surfaces : 651 347 m² de surfaces engazonnées
 47 589 m² de surfaces plantées d'arbustes
 880 m² de fleurs
 629 600 m² de fauchage

A chaque fin d'année, il y a lieu de remettre à jour les surfaces à traiter en tenant compte de la création de nouvelles zones ou de suppression d'espaces qui attendaient des constructions.

Aujourd'hui et après un recensement, il s'avère nécessaire de modifier les prestations de l'entreprise TAYON qui est titulaire du marché 04/2013 – lot 2 zones d'activités et de l'entreprise COMPIEGNE PAYSAGE, titulaire du marché 06/2013 – lot 4 bois de Plaisance.

Les avenants doivent être conclus dans les conditions suivantes :

Marché n° 04/2013 – Entreprise TAYON Lot 2 Zones d'activités	Gazon en m²	PU H.T	Montant H.T de la prestation	Incidence annuelle sur montant H.T du marché
<u>Localisation : augmentation de surfaces</u> 1/ Abords du site de Cofely – Parc tertiaire et scientifique	+1 300 m ²	0,56 €	+ 728,00 €	0,47%
Marché n° 06/2013 – Entreprise Compiègne Paysage Lot 4 Bois de Plaisance	Fauchage en m²	PU H.T	Montant H.T de la prestation	Incidence annuelle sur montant H.T du marché
<u>Localisation : suppression de surfaces</u> 1/ Implantation Bostik 2/ Implantation Inergy	-86 700 m ²	0,04 €	-3 468,00 €	-5,71%

Le Conseil d'Agglomération,

ENTENDU le rapport présenté par Monsieur GUESNIER,

Vu l'avis favorable de la Commission Equipement du 26 novembre 2013

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 02 décembre 2013

Vu le Code des Marchés Publics,

Et après en avoir délibéré,

APPROUVE la conclusion de ces avenants tels que présentés avec la société TAYON pour le marché n° 04/2013, lot 2 : zones d'activités et avec la société COMPIEGNE PAYSAGE pour le marché n° 06/2013, lot 4 : Bois de Plaisance.

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'ensemble des actes relatifs à cette affaire.

PRECISE que la dépense sera inscrite au Budget Principal, Chapitre 11.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,



Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe Marini

Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

S E A N C E D U 19 décembre 2013

HABITAT

33 - PROGRAMMATION DES AIDES A LA PIERRE

Le dix neuf décembre deux mille treize à 20h45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des délégués titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Agnès GASTIGER, Jean-Noël GUESNIER, Thérèse-Marie LAMARCHE, Michel LAMORT, Laurent PORTEBOIS, Roland VENDERBURE, Michel LE CARRERES, Jacqueline LIENARD, Joël DUPUY de MERY, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Evelyse GUYOT, Eric HANEN, Nicolas LEDAY, Marie-Christine LEGROS, Sylvie OGER, Christian TELLIER, Philippe TRINCHEZ, Françoise TROUSSELLE, Eric de VALROGER, Richard VELEX, Liliane VEZIER, Anne-Marie VIVÉ, Sadi GUERDIN, Jean-Pierre BETEGNIE, Baudouin GERARD, Jean DESESSART, Jacqueline FERRADINI, Louis PERRIER, Evelyne LE CHAPPELLIER, José SCHAMBERT, Joël COLLET, Bernard HELLAL, Christine MULLER, Marc RESSONS, Jean-Pierre LEBOEUF, Claude GERBAULT, Jean-Claude GRANIER, Stéphane COVILLE, Renza FRESCH, Didier LOYE

Etaient absents remplacés par suppléant :

Marie-Claire GARREAU par Régis de MONTGOLFIER, Marie-France GIBOUT par Jean-François CAUX, Eric VERRIER par Rémi LEMAISTRE, Philippe VALLEE par Eric SELTZER

Ont donné pouvoir :

Yannick LECLERE à Bernard HELLAL

Etaient absents excusés :

Christian NAVARRO, Patrick LESNE

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. ALLIOUX – Directeur par intérim
Mme DUFRESNE – Directrice Pôle Événementiel LE TIGRE

Monsieur Eric BERTRAND a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 9 décembre 2013
Date d'affichage : 13 décembre 2013

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 47

Nombre de membres en exercice : 50

Nombre de votants : 48

HABITAT

33 - PROGRAMMATION DES AIDES A LA PIERRE

Dans le cadre de la délégation des aides à la pierre 2010-2015, l'ARC doit arrêter sa programmation pour le logement social au titre de l'année 2013.

Pour l'année 2013, les objectifs quantitatifs portent sur la réalisation par construction neuve d'un objectif de 85 logements déclinés en :

	2013
PLUS	52
PLAI	18
PLS	15
TOTAL	85

Les dossiers déposés soumis à approbation sont les suivants :

Organisme	Commune	Opération	Logements	Financement
LISTE PRINCIPALE				
SAHLM 60	LA CROIX SAINT OUEN	Rue Ferdinand Meunier	26	19 PLUS 7 PLAI
OPAC	MARGNY LES COMPIEGNE	Rue de Paramé	28	12 PLUS 8 PLAI 8 PLS
SA PH	COMPIEGNE	Démembrement résidence du Pont Neuf	7	7 PLS
OPAC	SAINT SAUVEUR	Rue de la Liberté	16	7 PLUS 5 PLAI 4 PLS
SAHLM 60	LA CROIX SAINT OUEN et COMPIEGNE	Acquisition amélioration	7	7 PLS
			Sous-total 84	38 PLUS 20 PLAI 26 PLS

Un accord des services de l'Etat est obtenu sur ce projet de programmation.

Il convient d'adopter le programme définitif avant la fin de l'année.

Le Conseil d'Agglomération,

ENTENDU, le rapport présenté par *Monsieur HANEN*,

Vu, l'avis favorable de la Commission de l'Aménagement et de l'Urbanisme en date du 22 novembre 2013,

Vu, l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 2 décembre 2013,

Et après en avoir délibéré,

APPROUVE, les opérations figurant dans le tableau ci-dessus.

AUTORISE, Monsieur Le Président ou son représentant à signer les décisions de financement correspondantes.

PRECISE, que les dépenses seront inscrites au Budget Principal, chapitre 204.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,

Le Président,



Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 19 décembre 2013

ADMINISTRATION

34 - MUTUALISATION DE LA DIRECTION DES AFFAIRES FONCIERES ET DE LA DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES

Le dix neuf décembre deux mille treize à 20h45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des délégués titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Agnès GASTIGER, Jean-Noël GUESNIER, Thérèse-Marie LAMARCHE, Michel LAMORT, Laurent PORTEBOIS, Roland VENDERBURE, Michel LE CARRERES, Jacqueline LIENARD, Joël DUPUY de MERY, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Evelyse GUYOT, Eric HANEN, Nicolas LEDAY, Marie-Christine LEGROS, Sylvie OGER, Christian TELLIER, Philippe TRINCHEZ, Françoise TROUSSELLE, Eric de VALROGER, Richard VELEX, Liliane VEZIER, Anne-Marie VIVÉ, Sadi GUERDIN, Jean-Pierre BETEGNIE, Baudouin GERARD, Jean DESESSART, Jacqueline FERRADINI, Louis PERRIER, Evelyne LE CHAPPELLIER, José SCHAMBERT, Joël COLLET, Bernard HELLAL, Christine MULLER, Marc RESSONS, Jean-Pierre LEBOEUF, Claude GERBAULT, Jean-Claude GRANIER, Stéphane COVILLE, Renza FRESCH, Didier LOYE

Etaient absents remplacés par suppléant :

Marie-Claire GARREAU par Régis de MONTGOLFIER, Marie-France GIBOUT par Jean-François CAUX, Eric VERRIER par Rémi LEMAISTRE, Philippe VALLEE par Eric SELTZER

Ont donné pouvoir :

Yannick LECLERE à Bernard HELLAL

Etaient absents excusés :

Christian NAVARRO, Patrick LESNE

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. ALLIOUX – Directeur par intérim
Mme DUFRESNE – Directrice Pôle Évènementiel LE TIGRE

Monsieur Eric BERTRAND a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 9 décembre 2013
Date d'affichage : 13 décembre 2013

**Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant :** 47

Nombre de membres en exercice : 50

Nombre de votants : 48

ADMINISTRATION

34 - MUTUALISATION DE LA DIRECTION DES AFFAIRES FONCIERES ET DE LA DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES

Dès 2005, l'ARC et ses communes membres ont souhaité mettre en place une mutualisation des services alors dénommés « services partagés ». C'est ainsi qu'ont été constitués successivement les services marchés publics, bureau d'études voirie, le service du droit des sols, la direction des systèmes d'information et la direction de la communication.

Afin de poursuivre cette mutualisation, il est proposé de l'étendre aux directions des affaires juridiques et des affaires foncières et du patrimoine.

La mise en œuvre de ces mutualisations se traduira par la création de services communs, intitulé issu de la loi du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales, constitués au sein de l'ARC, les personnels concernés étant issus pour partie de la Ville de Compiègne (3 postes).

Ces services communs interviendront :

1/ Pour les besoins de l'ARC et de la Ville de Compiègne tant pour le domaine juridique que pour les affaires foncières selon les termes de conventions fixant, notamment, les modalités financières de cette mise à disposition des directions concernées.

2/ Au profit des autres communes membres, qui le souhaiteraient, sur la base d'un devis et moyennant un taux horaire déterminé en fonction de la masse salariale de la direction concernée et de son nombre d'agents.

Il vous est proposé :

- D'étendre la mutualisation des services aux directions des affaires juridiques et des affaires foncières et du patrimoine:
- De conclure, à effet du 1^{er} janvier 2014, les conventions de mise à disposition des services entre l'ARC et la Ville de Compiègne
- De fixer pour les autres communes membres qui souhaiteraient faire appel au concours des directions précitées, le coût d'intervention horaire par direction sur la base suivante :

masse salariale de la direction / nombre d'agents / temps de travail annuel

- et de conclure les conventions correspondantes.
- D'autoriser Monsieur le Président, ou son Représentant, à signer les documents afférents à ces mutualisations.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur DESESSART,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 2 décembre 2013,

Et après en avoir délibéré,

APPROUVE :

- l'extension de la mutualisation des services aux directions des affaires juridiques et des affaires foncières et du patrimoine
- la conclusion, à effet du 1^{er} janvier 2014, des conventions de mise à disposition des services entre l'ARC et la Ville de Compiègne, étant rappelé que la Ville de Compiègne remboursera à l'ARC, annuellement, le montant correspondant à la masse salariale des trois agents concernés pour l'exercice 2013. Ce montant sera indexé ensuite sur l'évolution de la valeur du point de la fonction publique.

FIXE pour les autres communes membres qui souhaiteraient faire appel au concours des directions précitées, le coût d'intervention horaire par direction sur la base suivante :

masse salariale de la direction / nombre d'agents / temps de travail annuel

et la conclusion des conventions correspondantes.

AUTORISE Monsieur le Président, ou son Représentant, à signer les documents afférents à ces mutualisations.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,



Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

S E A N C E D U 19 décembre 2013

ADMINISTRATION

35 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le dix neuf décembre deux mille treize à 20h45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des délégués titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Agnès GASTIGER, Jean-Noël GUESNIER, Thérèse-Marie LAMARCHE, Michel LAMORT, Laurent PORTEBOIS, Roland VENDERBURE, Michel LE CARRERES, Jacqueline LIENARD, Joël DUPUY de MERY, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Evelyse GUYOT, Eric HANEN, Nicolas LEDAY, Marie-Christine LEGROS, Sylvie OGER, Christian TELLIER, Philippe TRINCHEZ, Françoise TROUSSELLE, Eric de VALROGER, Richard VELEX, Liliane VEZIER, Anne-Marie VIVÉ, Sadi GUERDIN, Jean-Pierre BETEGNIE, Baudouin GERARD, Jean DESESSART, Jacqueline FERRADINI, Louis PERRIER, Evelyne LE CHAPPELLIER, José SCHAMBERT, Joël COLLET, Bernard HELLAL, Christine MULLER, Marc RESSONS, Jean-Pierre LEBOEUF, Claude GERBAULT, Jean-Claude GRANIER, Stéphane COVILLE, Renza FRESCH, Didier LOYE

Etaient absents remplacés par suppléant :

Marie-Claire GARREAU par Régis de MONTGOLFIER, Marie-France GIBOUT par Jean-François CAUX, Eric VERRIER par Rémi LEMAISTRE, Philippe VALLEE par Eric SELTZER

Ont donné pouvoir :

Yannick LECLERE à Bernard HELLAL

Etaient absents excusés :

Christian NAVARRO, Patrick LESNE

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. ALLIOUX – Directeur par intérim
Mme DUFRESNE – Directrice Pôle Evènementiel LE TIGRE

Monsieur Eric BERTRAND a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 9 décembre 2013

Date d'affichage : 13 décembre 2013

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 47

Nombre de membres en exercice : 50

Nombre de votants : 48

ADMINISTRATION

35 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

1 - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL AUPRES DE L'ASSOCIATION DU PAYS COMPIEGNOIS

Afin d'assurer le secrétariat de l'Association du Pays Compiégnois, il vous est proposé d'établir une convention de mise à disposition à compter du 1^{er} janvier 2014 pour une durée de 3 ans, selon les termes suivants :

- Agent relevant du cadre d'emploi des adjoints administratifs, mis à disposition à temps plein (100 %)
- Date de la mise à disposition : 1^{er} janvier 2014
- Durée de la mise à disposition : 3 ans
- L'association du Pays Compiégnois remboursera l'intégralité de la rémunération et des charges patronales à l'ARC.

2 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS : SUPPRESSION D'UN POSTE DE REDACTEUR ET CREATION DE DEUX POSTES D'ADJOINT ADMINISTRATIF DE 1^{ère} CLASSE

Un rédacteur affecté au service comptabilité a sollicité sa mise en disponibilité à compter du 1^{er} septembre 2013. Au vu des candidatures pour assurer son remplacement, il vous est proposé de transformer le poste de rédacteur en un poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe à compter du 1^{er} janvier 2014.

Il vous est également proposé de créer un poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe à compter du 1^{er} janvier 2014 pour assurer le secrétariat de l'Association du Pays Compiégnois dans le cadre de la convention de mise à disposition citée ci-dessus.

3 - TRANSFORMATION D'UN POSTE DE TECHNICIEN PRINCIPAL DE 1^{ère} CLASSE EN UN POSTE D'INGENIEUR TERRITORIAL

Un technicien principal de 1^{ère} classe est inscrit sur la liste d'aptitude des ingénieurs territoriaux après réussite au concours.

Il vous est proposé de supprimer le poste de technicien principal de 1^{ère} classe et de créer un poste d'ingénieur territorial à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2014.

4 - MUTUALISATION DE LA FONCTION JURIDIQUE ET DES AFFAIRES FONCIERES

L'ARC et ses communes membres, poursuivant le processus de mutualisation des services engagé depuis 2005, vont se doter d'une direction des affaires juridiques ainsi que d'une direction des affaires foncières mutualisées.

Dans ce cadre, il vous est proposé de créer à compter du 1^{er} janvier 2014 :

- deux postes de rédacteurs principaux de 1^{ère} classe à temps complet.

Il convient d'indiquer que ce nouveau service sera mis à disposition des communes intéressées, dans le cadre d'une convention à intervenir.

5 - CENTRE DE SUPERVISION INTERCOMMUNAL : CREATION D'UN MAXIMUM DE 8 POSTES D'ADJOINT TECHNIQUE DE 2^{ème} CLASSE

Par délibération du 3 octobre dernier, votre assemblée a décidé la création d'un centre de supervision intercommunal (CSI) qui sera installé au début de l'année prochaine au sein d'un bâtiment situé dans le périmètre de l'aérodrome de Margny-lès-Compiègne.

Pour assurer le fonctionnement de ce CSI, il convient de procéder au recrutement d'opérateurs de vidéosurveillance.

Compte-tenu de la couverture horaire prévue, un maximum de 8 postes d'adjoint technique de 2^o classe sont nécessaires.

Il convient d'indiquer que ce nouveau service sera mis à disposition des communes intéressées, dans le cadre d'une convention à intervenir dont les modalités seront proposées à votre assemblée début 2014.

6 - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT: RECOURS A UN CONTRACTUEL

Afin de faire face à la surcharge de travail au sein de la Direction de l'Aménagement dans l'attente du remplacement du directeur parti à l'automne dernier, il est nécessaire de créer un poste de chargé de mission urbanisme, habitat et projet urbain.

Suite à l'annonce d'offre d'emploi et au vu des candidatures, il vous est proposé de créer, conformément à l'article 3-2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, un poste d'ingénieur territorial non titulaire à temps complet pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2014.

Le contrat établi comportera les clauses suivantes :

- durée du contrat : 1 an à temps complet
- Temps de travail : 35 heures hebdomadaires
- Rémunération établie par référence à l'indice brut 379/349 majoré du traitement des fonctionnaires correspondant au 1^{er} échelon du grade des ingénieurs territoriaux.

Il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Président à signer le contrat comme défini ci-dessus.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur DESESSART,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 2 décembre 2013,

.../...

APPROUVE la convention de mise à disposition de personnel à compter du 1^{er} janvier 2014 pour une durée de 3 ans, selon les termes évoqués ci-dessus, étant précisé que l'association du Pays Compiégnois remboursera l'intégralité de la rémunération et des charges patronales à l'ARC,

AUTORISE :

- la transformation du poste de rédacteur du service comptabilité en un poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe à compter du 1^{er} janvier 2014,
- la création d'un poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe à compter du 1^{er} janvier 2014 pour assurer le secrétariat de l'Association du Pays Compiégnois dans le cadre de la convention de mise à disposition citée ci-dessus,
- la suppression du poste de technicien principal de 1^{ère} classe et la création d'un poste d'ingénieur territorial à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2014,
- la création à compter du 1^{er} janvier 2014, dans le cadre du processus de mutualisation des services, de deux postes de rédacteurs principaux de 1^{ère} classe,
- le recrutement, pour assurer le fonctionnement du centre de surveillance intercommunal, d'un maximum de 8 postes d'adjoint technique de 2^o classe dans les conditions visées ci-dessus,
- la création, conformément à l'article 3-2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, d'un poste d'ingénieur territorial non titulaire, à temps complet, pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2014, au sein de la Direction Aménagement, dans les conditions énumérées ci-dessus.

AUTORISE, Monsieur le Président, ou son Représentant, à signer l'ensemble des documents.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,



Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe Marini
Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne

AGGLOMERATION DE LA REGION DE COMPIEGNE

déc.-13

TABLEAU DES EFFECTIFS

FILIERE ADMINISTRATIVE		EFFECTIF		
GRADE		BUDGET	POURVU	DONT
A	Administrateur hors classe	1	1	1 CDD 1015/821 IM
A	Administrateur territorial détaché sur emploi fonctionnel DGA	2	2	
A	Directeur Territorial	1	1	1 CDD IB 985/798 IM
A	Attaché Principal	5	5	1 CDD IB 966/783 IM 1 CDD IB 821/673 IM 1 CDD IB 864/706 IM
A	Attaché	8	8	1 CDD IB 466/408 IM 1 CDD IB 759/626 IM 1 CDD IB 379/349 IM
A	Chargé de mission Tourisme	1	1	1 CDI IB 758/625 IM
B	Rédacteur principal de 1ère classe	4	4	
B	Rédacteur Principal de 2ème classe	3	3	
B	Rédacteur	5	5	
C	Adjoint administratif principal de 1° classe	2	2	
C	Adjoint administratif principal de 2° classe	8	8	
C	Adjoint administratif de 1° classe	13	13	
C	Adjoint administratif de 2° classe	18	18	
C	Assistants/Conseillers en séjour	4	4	4 CDI dont IB : 427-424-424-418

FILIERE TECHNIQUE		EFFECTIF		
GRADE		BUDGET	POURVU	
A	Ingénieur en chef de classe exceptionnelle détaché sur emploi fonctionnel DGS & DGST	2	2	
A	Ingénieur en chef de classe normale détaché sur emploi fonctionnel DGA	1	0	
A	Ingénieur en chef de classe normale	1	1	
A	Ingénieur principal	5	5	1 CDI IB 966/783 IM 1 CDD IB 593/500 IM 1 CDD IB 701/582 IM
A	Ingénieur	7	7	1 CDD IB 379/349 IM
B	Technicien principal de 1ère classe	1	1	
B	Technicien principal de 2ème classe	3	2	
C	Agent de maîtrise principal	4	4	
C	Agent de maîtrise	1	1	
C	Adjoint technique principal de 2ème classe	2	2	
C	Adjoint technique de 1° classe	1	1	
C	Adjoint technique de 2° classe	16	16	

FILIERE ANIMATION		EFFECTIF	
GRADE		BUDGET	POURVU
C	Adjoint d'animation de 2° classe	5	5

FILIERE POLICE		EFFECTIF	
GRADE		BUDGET	POURVU
C	Chef de police municipale	1	1
C	Brigadier Chef principal	1	1
C	Brigadier	1	1

TOTAL	127	125
--------------	------------	------------

CONTRATS DE DROIT PRIVE		EFFECTIF		
		BUDGET	POURVU	
	surveillants 6ème RHC-Ecole d'Etat Major	6	6	CAE
	Apprentis	3	3	

TOTAL	9	9
--------------	----------	----------

TOTAL GENERAL	136	134
----------------------	------------	------------

déc-13

CUMULS D'ACTIVITES

GRADES OU EMPLOIS	EFFECTIF		OBSERVATIONS ET REMUNERATIONS
	BUDGET	POURVU	
A Ingénieur en chef de classe exceptionnelle	1	1	7,17h hebdo - IB 1015/821 IM
A Ingénieur en chef de classe exceptionnelle	1	1	8,66 h hebdo - IB 830/680 IM
B Technicien Supérieur Territorial	1	1	6,13 h hebdo - IB 336/318 IM
C Adjoint technique de 2° classe	1	1	4,05 h hebdo - IB 321/314 IM
B Rédacteur chef	1	1	8,18 h hebdo - IB 518/445 IM
C Adjoint administratif de 1° classe	1	1	6,73 h hebdo - IB 297/309 IM
C Adjoint administratif de 2° classe	1	1	6,73 h hebdo - IB 297/309 IM
TOTAL	7	7	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

S E A N C E D U 19 décembre 2013

ADMINISTRATION

37 - GESTION DU TIGRE – APPROBATION DU CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC PASSE AVEC LA SOCIETE PUBLIQUE DE PROMOTION DU COMPIEGNOIS ET DE GESTION DU TIGRE (SPL)

Le dix neuf décembre deux mille treize à 20h45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des délégués titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Agnès GASTIGER, Jean-Noël GUESNIER, Thérèse-Marie LAMARCHE, Michel LAMORT, Laurent PORTEBOIS, Roland VENDERBURE, Michel LE CARRERES, Jacqueline LIENARD, Joël DUPUY de MERY, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Evelyse GUYOT, Eric HANEN, Nicolas LEDAY, Marie-Christine LEGROS, Sylvie OGER, Christian TELLIER, Philippe TRINCHEZ, Françoise TROUSSELLE, Eric de VALROGER, Richard VELEX, Liliane VEZIER, Anne-Marie VIVÉ, Sadi GUERDIN, Jean-Pierre BETEGNIE, Baudouin GERARD, Jean DESESSART, Jacqueline FERRADINI, Louis PERRIER, Evelyne LE CHAPPELLIER, José SCHAMBERT, Joël COLLET, Bernard HELLAL, Christine MULLER, Marc RESSONS, Jean-Pierre LEBOEUF, Claude GERBAULT, Jean-Claude GRANIER, Stéphane COVILLE, Renza FRESCH, Didier LOYE

Etaient absents remplacés par suppléant :

Marie-Claire GARREAU par Régis de MONTGOLFIER, Marie-France GIBOUT par Jean-François CAUX, Eric VERRIER par Rémi LEMAISTRE, Philippe VALLEE par Eric SELTZER

Ont donné pouvoir :

Yannick LECLERE à Bernard HELLAL

Etaient absents excusés :

Christian NAVARRO, Patrick LESNE

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. ALLIOUX – Directeur par intérim
Mme DUFRESNE – Directrice Pôle Evènementiel LE TIGRE

Monsieur Eric BERTRAND a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 9 décembre 2013
Date d'affichage : 13 décembre 2013

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 47

Nombre de membres en exercice : 50

Nombre de votants : 48

ADMINISTRATION

37 - GESTION DU TIGRE – APPROBATION DU CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC PASSE AVEC LA SOCIETE PUBLIQUE DE PROMOTION DU COMPIEGNOIS ET DE GESTION DU TIGRE (SPL)

Par délibération du 3 octobre dernier, votre assemblée a décidé la création d'une société publique locale (SPL) avec pour actionnaires, l'ARC, ainsi que les villes de Compiègne et Margny-lès-Compiègne.

L'objet social de cette société étant le suivant :

« Cette SPL a pour objet de contribuer au développement économique évènementiel dans le pays compiégnois :

- gérer, exploiter des biens, services et équipements contribuant au développement économique évènementiel et notamment l'espace dénommé LE TIGRE, sur un terrain d'une surface de 70.000 m² ;
- contribuer à organiser et à promouvoir le tourisme d'affaires ;
- Elle pourra en outre réaliser, d'une manière générale, toutes les opérations qui sont compatibles avec cet objet et qui contribuent à sa réalisation ;
- Elle exercera ses activités exclusivement sur le territoire de ses actionnaires et pour leur compte exclusif. »

L'article L.1411-12 du code général des collectivités territoriales écarte l'application des dispositions prévoyant notamment des formalités de publicité et de mise en concurrence pour les conventions de délégation de service public conclues avec une SPL sur laquelle « la personne publique exerce un contrôle comparable à celui qu'elle exerce sur ses propres services et qui réalise l'essentiel de ses activités pour elle ou, le cas échéant, les autres personnes publiques qui contrôlent la société, à condition que l'activité déléguée figure expressément dans les statuts de la société.

Les conditions étant remplies au cas présent, un contrat de délégation de service public peut être conclu directement avec la SPL précitée.

Un projet de contrat de délégation de service public revêtant la forme d'un affermage, a été élaboré en ce sens entre l'ARC et la SPL.

Il appartient désormais au conseil d'agglomération de se prononcer sur ce projet, dont les caractéristiques principales sont décrites ci-après, et d'en autoriser la signature.

.../...

Caractéristiques principales des prestations confiées par le contrat de délégation de service public de la SPL

Le contrat assigne à la SPL des objectifs précis pour la gestion du service délégué, définit les missions des parties et instaure des dispositifs de gouvernance et de contrôle permettant à l'ARC de conserver la maîtrise du service délégué et d'exercer sur la SPL un contrôle analogue à celui exercé sur ses propres services.

Au titre des objectifs, la SPL devra notamment :

- Accueillir et/ou organiser toutes manifestations et événements à caractère économique et culturel ayant vocation à se dérouler au TIGRE ;
- Gérer, exploiter et entretenir le TIGRE qui lui est confié pendant la durée de la présente convention ;
- Développer une offre de service adaptée aux attentes des usagers et évoluant avec elles ;
- Développer cette activité par des actions de prospection, coordonner l'offre et les candidatures en matière d'organisation d'événements sur site ;
- A la demande du délégant, assurer la maîtrise d'ouvrage des extensions, équipements neufs de renouvellement ou d'amélioration.

Ces missions sont exécutées dans le cadre des orientations stratégiques définies par l'ARC.

A cet effet, la SPL devra :

- Accompagner certaines politiques territoriales prioritaires ;
- Contribuer à la structuration d'une démarche de marketing territorial ;
- Participer à la structuration de la chaîne de valorisation territoriale ;
- Contribuer à l'image du territoire par son excellence et son exemplarité.

La SPL aura pour charge d'établir, pour l'année N+1, un programme prévisionnel d'actions accompagné du budget prévisionnel correspondant qui s'inscrira dans un programme pluriannuel définissant les axes et les étapes du développement envisagé.

L'ARC jouera pleinement son rôle d'autorité organisatrice du service public en conservant un rôle prépondérant dans les domaines principaux du service délégué, notamment quant à la définition et au contrôle de la politique d'investissement,

Les dispositifs de gouvernance et de contrôle définis dans le contrat de délégation de service public permettront à l'ARC de conserver la maîtrise du service délégué et d'en contrôler étroitement la gestion par la SPL, en conformité avec ses décisions et ses objectifs.

.../...

Ainsi, outre les prérogatives de contrôle dont l'ARC dispose en sa qualité d'actionnaire de la SPL, le contrat de délégation de service public rappelle les droits permanents et absolus de contrôle de l'autorité organisatrice et le détail des dispositifs précis : remise périodique des rapports, tableaux de bord et comptes-rendus d'exploitation, remise d'un rapport annuel détaillé aux actionnaires, dispositif de programmation et suivi des investissements.

Afin de veiller au respect des règles fixées par le contrat de DSP, un comité de suivi composé de 7 élus membres du conseil d'agglomération sera mis en place (2 représentants pour la Ville de Compiègne, 2 représentants pour la Ville de Margny-lès-Compiègne et 3 représentants des autres communes membres).

La SPL assurera le recrutement et la gestion du personnel nécessaire à l'accomplissement de ses missions.

La SPL souscrira toutes garanties auprès d'assureurs pour couvrir sa responsabilité.

Elle ne pourra recourir à des prestataires pour l'exécution de ses missions que dans le respect des obligations de publicité et de mise en concurrence qui lui sont applicables, conformément à l'ordonnance N° 2005-649 du 6 juin 2005.

La SPL assurera le financement de l'ensemble des charges de fonctionnement du service.

Les ressources de la SPL sont issues essentiellement des locations du TIGRE, d'organisations d'événements et de prestations de services.

Par ailleurs, et afin de compenser les contraintes de service public mis à la charge de la SPL, l'ARC apportera à cette dernière une contribution forfaitaire annuelle de 50 000€, ce versement étant prévu pour trois années et donnera lieu à un réexamen au terme de cette période.

Le contrat de délégation de service public prendra effet au 1^{er} janvier 2014, et s'achèvera à la fin d'une période de 7 années, soit au plus tard le 31 octobre 2020.

En conséquence, il est proposé à votre assemblée :

- d'approuver le contrat de délégation de service public à conclure avec la société publique de promotion du Compiégnois et de gestion du Tigre (SPL), ainsi que l'ensemble de ses annexes et d'autoriser le Président, ou son Représentant, à signer ledit contrat et à opérer toute démarche et prendre toute décision nécessaire à son entrée en vigueur et à son exécution.
- de désigner les 7 membres du comité de suivi tel qu'indiqué ci-avant.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur HELLAL,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 2 décembre 2013,

Et après en avoir délibéré,

APPROUVE le contrat de délégation de service public à conclure avec la société publique de promotion du Compiégnois et de gestion du Tigre (SPL), ainsi que l'ensemble de ses annexes

AUTORISE Monsieur le Président, ou son Représentant, à signer ledit contrat et à opérer toute démarche et prendre toute décision nécessaire à son entrée en vigueur et à son exécution.

DESIGNE en qualité de membres du comité de suivi de la présente délégation de service public :

- Ville de Compiègne : Madame GARREAU et Monsieur LEDAY
- Ville Margny-lès-Compiègne : Madame MULLER et Monsieur COLLET
- Autres communes : Monsieur DESESSART, Monsieur GERARD et Monsieur NAVARRO

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,



Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe Marini
Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne

Direction Administration Générale
Affaire suivie par Philippe TRAISNEL
PhT/NM - 519.2013

**Objet : Aire d'accueil des gens du
voyage de Jaux**

Note à l'attention de
Monsieur MARINI

R. Hallo
Merci de a
compte-rendu.
ly

Compiègne, le 23 décembre 2013

Comme vous avez pu en prendre connaissance à la lecture des relevés de décisions des comités de direction de ces dernières semaines, la situation de l'aire de Jaux est à nouveau difficile.

Des motifs techniques associés à / ou ayant pour cause une gestion défailante du prestataire entraînent des comportements quasi belliqueux de certains occupants de l'aire.

1 - Les travaux de maintenance (sanitaires, bornes d'alimentations individuelles, réseaux électriques) n'ont pas pu être réalisés durant l'été dernier. En effet, afin d'éviter les dérives d'août 2012 (envahissement pendant un mois de la plaine de sport jouxtant le gymnase du lycée Charles de Gaulle), l'aire n'a pas été fermée cet été.

Dans ces conditions, et en l'absence de mouvement d'occupants de l'aire, les interventions techniques prévues durant cette période n'ont pas pu être mises en œuvre.

2 - Dans le même temps, l'équipe de la société L'HACIENDA présente sur l'aire s'est montrée défailante, le responsable sur place n'ayant pas fait preuve de fermeté suffisante vis-à-vis des gens du voyage.

De surcroît, de graves fautes ont été révélées dans le fonctionnement de la régie (contrôle du trésorier du 12 novembre 2013) donnant lieu à un arrêté suspendant immédiatement le régisseur, salarié de la société L'HACIENDA. Sachant qu'une plainte a été déposée par vos soins, en raison de ces faits, auprès de Madame le Procureur de la République.

Cette situation a eu des conséquences sur l'encaissement de nos recettes (électricité, eau et certains droits de place).

3 - C'est dans ces conditions que le conseil d'agglomération, lors de sa séance du 14 novembre 2013, a adopté de nouvelles dispositions en matière de régime de perception de droits et de tarifs :

- Instauration d'un régime forfaitaire de perception des consommations d'eau et d'électricité, les droits étant réglés,
- En matière de collecte des déchets, une pénalité de 50 euros/constatation est infligée à tout usager ayant procédé à des dépôts non conformes,
- Afin de responsabiliser les usagers, le dépôt de garantie perçu lors de l'entrée sur l'aire est doublé (100 euros)

Pour sa part, la société L'HACIENDA a mis fin à l'ensemble des contrats de travail en cours.

Dans l'affaire de recrutements, du personnel confirmé venant d'autres aires assure, tant bien que mal, le service.

4 - La collecte des déchets connaît depuis fin novembre une situation très critique.

En effet, à l'issue de la mise en place des pénalités pour « bacs au contenu non conforme » (excréments, urines), les gens du voyage ont menacé notre personnel ainsi que les collaborateurs de la société NCI (les agents de la société NCI ont exercé leur droit de retrait et une plainte a été déposée auprès de Madame le Procureur de la République en raison des menaces directes à l'encontre de Madame MALDONADO).

Face à ces tensions, la collecte n'a pu être à nouveau organisée qu'avec l'appui des forces de police présentes aux côtés des salariés de l'entreprise prestataire (ce recours aux forces de police était exigé par le prestataire pour organiser le service, désormais distinct de la collecte habituelle).

5 - Nous avons appris fin novembre que, parmi les 6 blocs sanitaires, l'un d'eux n'était plus utilisable à la suite de dégradations volontaires des équipements du local technique correspondant.

Les travaux de réparation seront réalisés au début de l'année prochaine (un maître chien sera nécessaire pour permettre aux entreprises d'intervenir sans s'exposer aux vols).

La mise hors service de ce bloc sanitaire (desserte de 12 emplacements) est une source de conflits avec les occupants directement concernés à qui on ne peut imputer, a priori, les dégradations...

6 - Les réponses à ce stade :

- 9 familles présentes sur l'aire ont été assignées par l'ARC devant le Tribunal de Grande Instance aux fins d'expulsion (dettes, travaux de mécanique, stationnements non autorisés, équipements endommagés). L'audience de référé a eu lieu le mercredi 18 décembre et l'ordonnance sera rendue le 15 janvier prochain.
- La gendarmerie nationale a procédé à un contrôle de l'ensemble des occupants de l'aire le lundi 16 décembre. Ces contrôles seront désormais systématiques.
- Renforcement du contrôle technique des installations par les services de l'ARC.
- La société L'HACIENDA procède au renouvellement de l'ensemble du personnel.

S'agissant de l'exécution du marché, la période - comme l'absence de prestataires intéressés - n'est pas propice à une rupture anticipée (lors de la consultation du début de l'année 2013, seule la société SG2A L'HACIENDA avait fait une offre).

Par ailleurs, une pénalité a été appliquée vis-à-vis de la société SG2A L'HACIENDA (réfaction de 2.000 € sur la facture de novembre 2013).

J'ai doute! (La gestion de cette aire, qui est la plus grande de France, demeure délicate. La réalisation à terme de terrains familiaux serait de nature à redonner sa fonction à cette aire : l'accueil de voyageurs.

Le Directeur Général des Services,

Jean-Guy HALLO

Copie :

- Christian NAVARRO
- Jean DESESSART
- Michel FOUBERT
- Jean-Claude GRANIER
- Jean-Noël GUESNIER
- Bernard HELLAL
- Laurent PORTEBOIS
- Eric de VALROGER